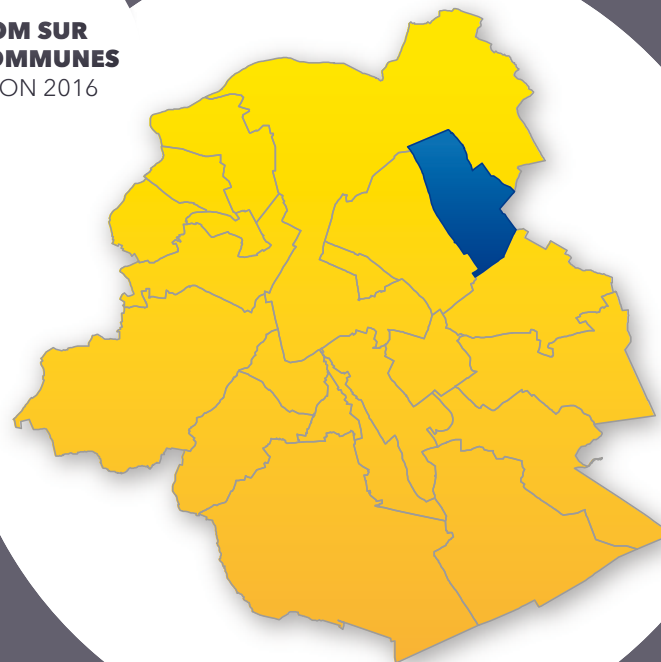




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

EVERE



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Evere.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. EVERE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS**4****2. POPULATION****10**

2.1.	Évolution et mouvement de la population	10
2.2.	Structure par âge et sexe	11
2.3.	Nationalités	13
2.4.	Ménages	14

3. PETITE ENFANCE**15**

3.1.	Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	15
3.2.	Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	15

4. ENSEIGNEMENT**17**

4.1.	Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	17
4.2.	Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	18
4.3.	Retard scolaire	19

5. MARCHÉ DU TRAVAIL**20**

5.1.	Position socioéconomique de la population	20
5.2.	Taux d'activité, d'emploi et de chômage	21
5.3.	Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	22
5.4.	Travailleurs à temps partiel	22

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**23**

6.1.	Emploi intérieur	23
6.2.	Entreprises	24
6.3.	Évolution 2006-2013	25

7. REVENUS**26**

7.1.	Revenus fiscaux	26
7.2.	Personnes vivant avec une allocation	29
7.3.	Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	30

8. FINANCES COMMUNALES**31**

8.1.	Indicateurs clés sur les finances communales	31
8.2.	Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	31
8.3.	Investissements	33

9. LOGEMENT**34**

9.1.	Caractéristiques du parc de logements	34
9.2.	Parc de logements sociaux	36
9.3.	Loyers et prix de ventes immobilières	36

10. SANTÉ**37**

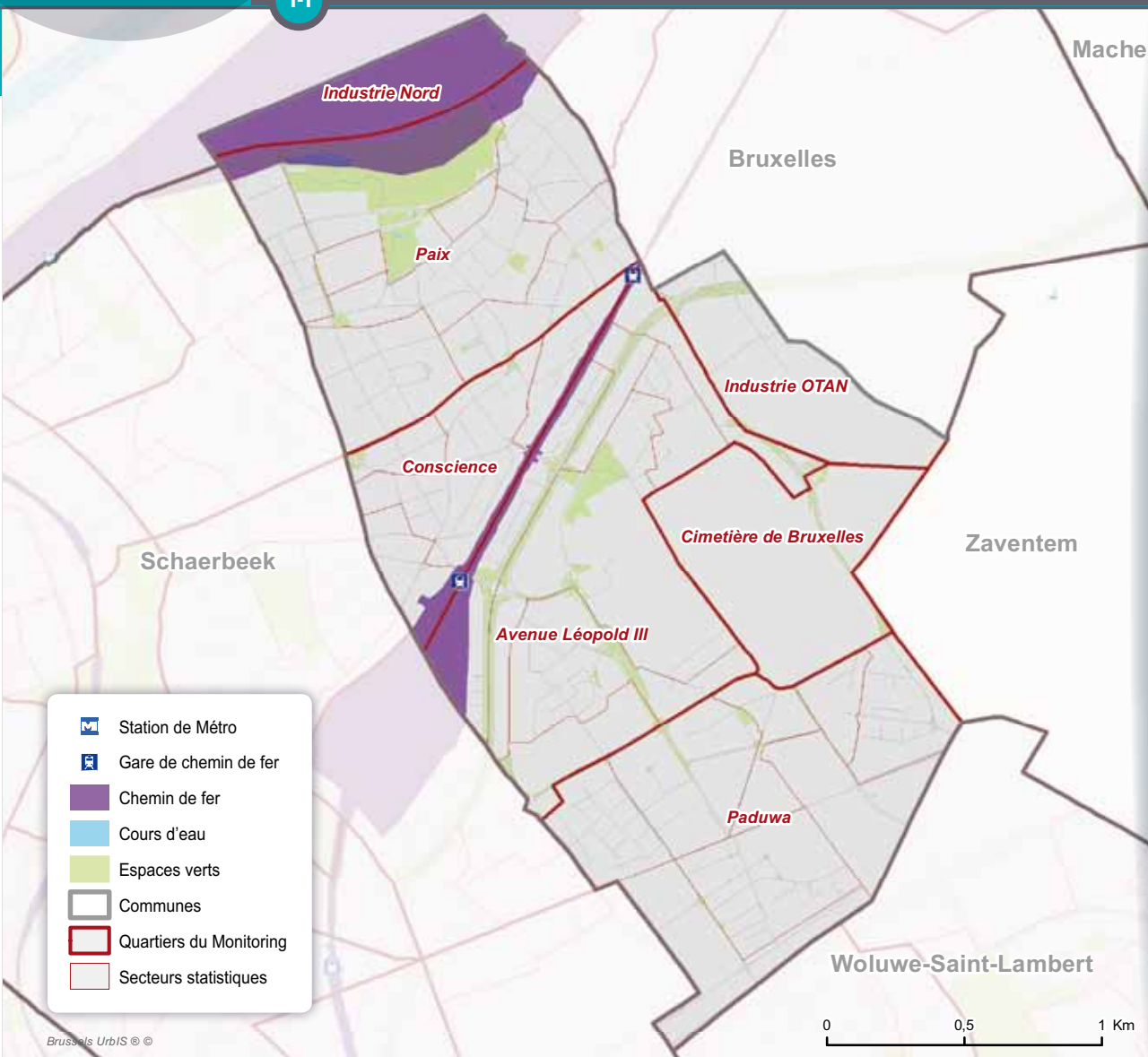
10.1.	Santé des nouveau-nés	37
10.2.	État de santé général	39

GLOSSAIRE**42****ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS****46****POUR EN SAVOIR PLUS****47**

1. EVERE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage d'Evere



PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

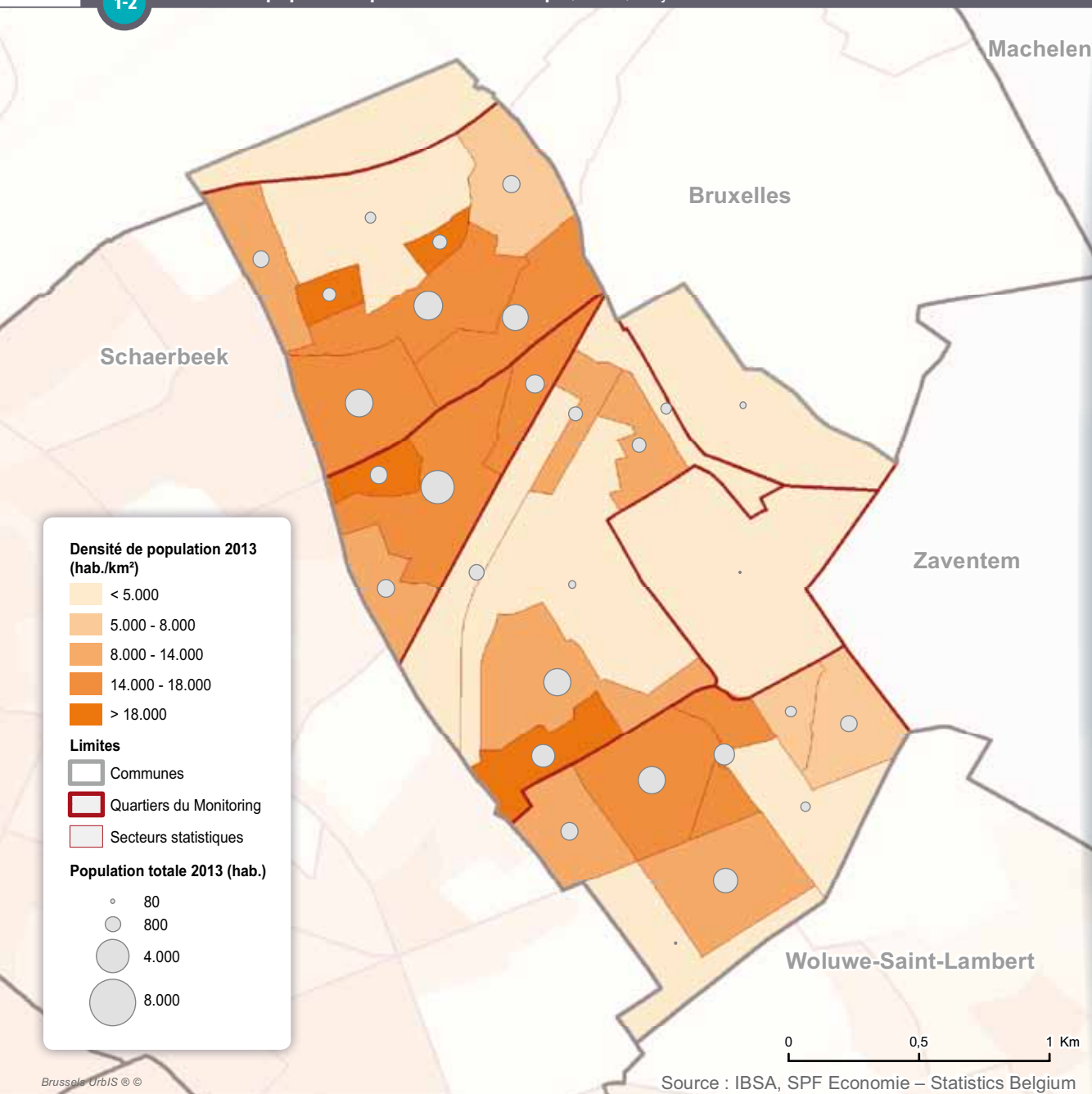
Evere (5 km², 3 % du territoire régional) est une commune de [deuxième couronne](#) située au nord-est de la Région bruxelloise. Elle est bordée au sud par Woluwe-Saint-Lambert (avec l'E40 formant la limite), à l'ouest par Schaerbeek, au nord par Bruxelles-Ville (Haren) et à l'est par Zaventem (Région flamande). La commune est traversée par quelques axes importants comme la chaussée de Louvain, la chaussée de Haecht et le boulevard Léopold III qui mène à l'aéroport.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages de la commune en [secteurs statistiques](#)² et [quartiers](#) du Monitoring des Quartiers. Evere compte sept quartiers, dont quatre quartiers résidentiels (Paix, Conscience, Boulevard Léopold III et Paduwa), le Cimetière de la Ville de Bruxelles (qui se trouve sur le territoire d'Evere) et deux zones industrielles à cheval sur Evere et la Ville de Bruxelles : Industrie OTAN qui accueille des entreprises et des bureaux et Industrie Nord³ (site ferroviaire en grande partie).

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 47.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

³ Seule une petite partie du [quartier](#) Industrie Nord se situe sur le territoire d'Evere.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Evere, 1^{er} janvier 2013

La densité de population à Evere est de 7 662 habitants/km². La densité de population varie de façon importante selon les quartiers, notamment du fait de la présence de plusieurs zones destinées à des fonctions économiques et administratives **1-2**. La proximité de l'aéroport et de l'OTAN et l'accessibilité offerte par les autoroutes entretiennent l'intérêt des entreprises pour les terrains industriels et les bureaux sur le territoire d'Evere.

En termes d'**espace vert**, à l'exception du parc Bon Pasteur, on ne rencontre pas vraiment de vaste parc public dans la commune. Le tissu urbain est néanmoins aéré de manière générale, parsemé notamment de plusieurs terrains de sport et recouvert en partie par le grand Cimetière de la Ville de Bruxelles et le Cimetière d'Evere. Le Moeraske, situé au nord d'Evere et à cheval sur Bruxelles-Ville, est un espace semi-naturel qui constitue un élément important du **maillage vert et bleu** de la Région bruxelloise, non pas en raison de sa taille mais du fait de l'importante biodiversité qu'il abrite.

En matière de **mobilité**, des investissements ont été consentis dans l'aménagement d'une nouvelle ligne de tram reliant Schaerbeek à l'arrêt Bordet, de nouvelles bandes de circulation réservées aux bus et dans la mise en place d'une zone 30 dans toute la commune. Une nouvelle ligne de métro (à l'étude) devra à l'avenir relier plus rapidement Evere au centre de la ville via Schaerbeek. Cela pourrait réduire certains problèmes d'engorgement dans la commune. Rappelons enfin qu'Evere est l'une des communes bruxelloises à souffrir le plus des nuisances sonores induites par les vols (de nuit) de l'aéroport de Zaventem situé à proximité.

Caractéristiques du bâti en général

Evere, en tant que commune de **deuxième couronne**, a connu une urbanisation relativement récente (plus de 60 % des logements ont été construits après 1960). La commune a un parc de logements assez varié, et compte, en proportion, de nombreux appartements. Il en va de même concernant l'offre de logements sociaux (cf. infra). Sous l'effet de l'accroissement démographique, la production générale de logements a connu une accélération marquée ces dernières années à Evere.

De nombreux nouveaux **projets** y ont été entamés et réalisés (financés tantôt par des acteurs privés, tantôt par Citydev.Brussels souvent dans le cadre de partenariats public-privé).

Sur le plan **paysager et urbanistique**, la commune d'Evere peut être divisée en deux entités : le Bas Evere au nord et le Haut Evere au sud. La ligne orientée est-ouest du chemin de fer en direction du site Josaphat et le boulevard Léopold III forment une rupture dans le tissu urbain.

Bas Evere : les quartiers du nord

Le Bas Evere se compose des **quartiers** Paix et Conscience et jouxte le site ferroviaire de la gare de Schaerbeek Formation, ainsi que la zone naturelle du Moeraske et le parc Walckiers qui forment un tampon de verdure entre les quartiers résidentiels. Cette partie plus ancienne de la commune s'est urbanisée à la fin du 19^e siècle autour de l'église Saint-Vincent et demeure à ce jour le noyau commercial central. Jusqu'à la moitié du 20^e siècle, seule la partie nord d'Evere était bâtie, l'essentiel de la commune étant resté à caractère rural jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Durant la période de l'après-guerre, l'urbanisation s'est accélérée, donnant naissance à un parc immobilier varié érigé dans un style typique de cette époque : maisons de rangée (bel-étage) parsemées de petits immeubles de rapport (par exemple dans le quartier de la maison communale), maisons jumelées et grands immeubles à appartements.

Ces dernières années, cette partie de la commune a été le théâtre à la fois de projets de rénovation et d'extension modestes (dont des écoles et des centres communautaires) et de projets de construction de logements de plus grande envergure à l'intention de la classe moyenne et des cadres travaillant dans les Institutions internationales comme l'OTAN (par ex. le réaménagement et la densification du Square de l'Accueil et la reconversion d'une ancienne imprimerie en logements de classe moyenne et de luxe dans la rue du Bon Pasteur). Des investissements ont également été consentis en faveur des infrastructures publiques, comme par exemple la passerelle piétonne de la gare ferroviaire de Bordet. Dans un avenir proche, il sera procédé à la construction d'un deuxième crématorium régional sur le site du Cimetière d'Evere.

Une petite partie de la zone stratégique «Schaerbeek-Formation» se trouve au nord du territoire d'Evere. Outre le développement d'une plateforme de distribution multimodale, cette zone accueillera plusieurs grands équipements et des logements. De même, le développement futur du site Josaphat (création de 1 800 logements et de bureaux, d'un espace vert continu, d'un nouvel arrêt du RER etc.), situé en partie sur Schaerbeek, aura également un impact sur la commune en termes d'infrastructures et de mobilité.

Haut Evere : quartiers du centre et du sud

Le Haut Evere se caractérise, tout comme les quartiers du nord, par un parc immobilier hétérogène combinant notamment différents types d'immeubles d'appartements (parfois sous la forme de grands complexes modernistes comme «Ieder Zijn Huis»), des maisons bel-étage et des maisons de rangée de petite taille. Cette partie de la commune s'est formée autour de l'église Saint-Joseph et de la chaussée de Louvain, et a connu une urbanisation intense après la Seconde Guerre mondiale.

L'espace libéré dans les années 1950 à la suite du déménagement de l'aéroport vers Zaventem (qui était essentiellement situé à Haren mais dont une partie s'étendait sur Evere) a accueilli des **terrains industriels** et des bâtiments de l'OTAN. Longtemps, cette partie de la commune est restée relativement peu peuplée, se composant principalement de terrains industriels et de grands complexes commerciaux aux abords de Bordet et du Cimetière de la Ville de Bruxelles, ainsi que d'infrastructures sportives.

Les principaux **projets de nouvelles constructions** comprennent l'aménagement du «Da Vinci Research Park» (parc scientifique), la construction du nouveau site de l'OTAN et le réaménagement du boulevard Léopold III (en souterrain et en surface). Une série de projets de construction de logements ont par ailleurs été réalisés pour accueillir notamment des ménages de la classe moyenne, et plusieurs infrastructures publiques ont été nouvellement construites, rénovées ou agrandies (notamment la piscine, des écoles, des centres communautaires, etc.). Le nouveau quartier résidentiel Vishay (500 appartements et studios, des commerces et une maison de repos) et la reconversion de la tour Léopold en 200 logements font partie des projets de grande envergure. Ces projets ont contribué à l'augmentation de la densité de population dans cette partie de la commune.

Les quartiers de logements sociaux

Evere compte 13 logements sociaux pour 100 ménages, ce qui la place en seconde position dans le classement des communes bruxelloises en termes de part de logements sociaux. On y rencontre qu'une seule petite cité-jardin («Tuinbouw»), les immeubles d'appartements formant l'essentiel des logements sociaux dans la commune. Ceux-ci sont concentrés dans quelques **secteurs statistiques** : Ieder Zijn Huis, Germinal, Gibet, Home familial Brabant et Anciens combattants.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Parallèlement à l'urbanisation, la **population** de la commune n'a commencé à augmenter qu'au début du 20^e siècle. La croissance de la population fut particulièrement soutenue après la Seconde Guerre mondiale, jusque dans les années 1980 où elle a franchi le cap des 30 000 habitants. Après un léger repli à la fin des années 1980 et au début des années 1990, la population a recommencé à augmenter vers 1995. Entre 2005 et 2015, la population a crû de 16 % (un rythme équivalent à celui de la Région). Au 1^{er} janvier 2015, Evere compte 38 448 habitants, soit 3 % de la population régionale.

La population d'Evere est **plus âgée** que la moyenne régionale, bien qu'un certain rajeunissement soit observé entre 2005 et 2015. En 2015, près d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans (une part proche de celle de la Région) et un sur six a 65 ans ou plus (une proportion supérieure à celle de la Région). L'âge moyen est de 39 ans.

La **taille moyenne des ménages** a augmenté à Evere entre 2005 et 2015. Tant les couples avec enfants (26 % des ménages) que les familles monoparentales (13 %) sont surreprésentés dans la commune par rapport à la situation dans la Région. La surreprésentation des familles monoparentales s'explique en partie par la présence relativement importante de logements sociaux.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent près d'un quart de la population d'Evere en 2015. Plus de 60 % de ceux-ci viennent de pays d'Europe. En comparaison avec la Région bruxelloise, les ressortissants de l'UE-15 sont sous-représentés au sein de la population étrangère à Evere, tandis que les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (UE-13), et surtout des pays européens qui ne sont pas dans l'UE, y sont surreprésentés. La part des Turcs parmi les habitants de nationalité étrangère est également légèrement supérieure à la moyenne régionale, à l'inverse des ressortissants d'Afrique du Nord. Le nombre de Polonais et de Roumains a augmenté de façon très importante : en 2015, ils font partie des groupes de personnes de nationalité étrangère les plus représentés à Evere. Une croissance très importante du nombre d'Indiens est également enregistrée dans la commune, ce qui peut s'expliquer par la présence marquée du secteur IT sur le territoire et aux alentours.

Profil socio-économique

La population d'Evere a en grande partie un profil socio-économique de classe moyenne. Le **revenu** moyen de la population est proche de celui enregistré au niveau de la Région bruxelloise, et les disparités entre les différents secteurs statistiques sont relativement limitées. Seuls les **secteurs statistiques** constitués de logements sociaux affichent un revenu nettement inférieur.

La part de bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** ou **équivalent** ((E)RIS) dans la population de 18-64 ans a augmenté entre 2005 et 2014. En 2014, plus d'une personne (de 18-64 ans) sur vingt vit avec un (E)RIS à Evere. La part des bénéficiaires du RIS est plus importante à Evere qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de la part des bénéficiaires d'un ERIS.

Parmi les jeunes (18-24 ans), plus de 13 % perçoivent un (E)RIS, soit une part légèrement supérieure à celle de la Région. Parmi les habitants plus âgés (65 ans et plus), 9 % vivent avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), une part légèrement moins élevée qu'au niveau régional.

Par ailleurs, une personne sur quatre à Evere est **bénéficiaire de l'intervention majorée** pour l'assurance soins de santé. Parmi les jeunes de moins de 18 ans, près d'un sur trois est concerné (des proportions similaires à celles de la Région).

À Evere, 62 % des 15-64 ans sont actifs sur le **marché du travail**. Le **taux d'activité** est légèrement inférieur à la moyenne régionale pour les hommes, et légèrement supérieur pour les femmes. Des différences entre quartiers sont toutefois observées au sein de la commune : le taux d'activité est plus élevé au nord qu'au sud, et les quartiers de logements sociaux affichent les taux d'activité les plus faibles.

Un peu plus d'un cinquième de la **population active** d'Evere est au chômage, une proportion proche de celle observée à l'échelle de la Région. Le chômage touche plus d'un jeune (15-24 ans) actif sur trois dans la commune. Le **taux de chômage** est plus élevé au nord qu'au sud, de même que dans les quartiers de logements sociaux. Parmi les **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) everois, on rencontre, en proportion et comparativement à l'échelle régionale, plus de personnes de nationalité belge, et en corolaire, moins de personnes dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique. En revanche, la part de DEI possédant au maximum un diplôme du secondaire inférieur est plus importante dans la commune.

En termes d'**emploi intérieur**, la proportion de **postes de travail** occupés par des hommes est plus importante qu'au niveau régional. Les postes de fonctionnaires sont

également surreprésentés au sein des postes de travail à Evere, à l'inverse des postes d'employés. En effet, l'administration publique représente le premier secteur d'emplois dans la commune (27 % des postes). Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de postes est celui des services aux entreprises (24 % des postes), suivi de celui du commerce, de la réparation et des transports (18 %).

À Evere, plus d'un enfant sur cinq naît dans une famille sans revenu du travail (une proportion à peine inférieure à celle de la Région). Le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance** s'est amélioré de façon notable dans la commune et figure parmi les plus élevés de la Région bruxelloise en 2014, avec près d'une place pour deux enfants (de moins de 3 ans). Cependant, moins de la moitié de ces places sont accessibles à tous et à un tarif selon le revenu.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Evere suivent (en proportion) un peu plus fréquemment l'enseignement technique par rapport à la moyenne régionale. Le **retard scolaire** (au moins deux ans) des élèves du secondaire à Evere est équivalent à celui de la Région et concerne 27 % des filles et 30 % des garçons.

De manière générale, en termes de **logement**, les loyers à Evere sont en moyenne équivalents à ceux enregistrés au niveau régional. Les prix moyens de l'immobilier sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale pour les appartements, et nettement inférieurs pour les maisons. Notons que la proportion de logements occupés par leur propriétaire est légèrement plus élevée à Evere (42,5 %) qu'à l'échelle de la Région.

La commune d'Evere connaît depuis quelques années des difficultés **budgétaires**, qui se traduisent par un résultat cumulé en déficit en 2012 et en 2013. Les additionnels au précompte immobilier constituent la première source de recettes de la commune.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** à Evere est de 81 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes. La population étant plus âgée, le taux de mortalité brut est un peu plus élevé qu'à l'échelle régionale. En outre, même en neutralisant l'effet de l'âge, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) chez les hommes est supérieur à Evere, en particulier la mortalité prématurée liée au cancer. La santé dépend de nombreux facteurs dont les styles de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune d'Evere.

Plus internationale, plus jeune, mais toujours beaucoup de personnes âgées

Evere, comme d'autres communes de la Région bruxelloise, enregistre une **croissance démographique** importante. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du nombre de ménages avec enfants, d'un rajeunissement de la structure d'âge, et d'une internationalisation croissante de la population.

Bien que l'**âge** moyen soit en recul depuis plusieurs années et que le nombre et la part d'enfants augmentent, le nombre de personnes très âgées (plus de 85 ans) s'est accru également à Evere (comme dans d'autres communes d'ailleurs). Tout le défi consiste à veiller à un bon équilibre entre les besoins des ménages avec enfants (garde d'enfants, écoles, aires de jeux, logements adaptés, etc.) et les besoins de la population plus âgée (en termes de logement et de soins).

Bien qu'Evere compte une proportion de personnes de **nationalité** étrangère dans sa population moins élevée qu'à l'échelle régionale, on assiste à une diversification croissante sur le territoire, avec une présence de plus en plus importante des ressortissants d'Europe de l'Est et d'Asie. Cette évolution s'accompagne de nouveaux défis notamment en termes d'action socioculturelle.

Une population de plus en plus précarisée

La population d'Evere se compose en grande partie de classes moyennes. Cependant, la situation des habitants de la commune sur le marché de l'emploi apparaît moins favorable qu'autrefois. En outre, l'augmentation de la part des bénéficiaires d'un **revenu d'intégration sociale** suggère un accroissement de la population se trouvant dans une situation financière précaire. En particulier, la hausse du **chômage des jeunes** et la part relativement importante de jeunes vivant d'un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) représentent des défis, relativement récents au sein de la commune.

Logement et cadre de vie

Ces dernières années, sous l'effet de l'accroissement démographique, la **densité de population et de logements** a considérablement augmenté au sein de la commune. Cela représente des enjeux en termes d'aménagement du territoire, de maintien de la qualité des logements, du cadre de vie et des espaces publics.

Une part relativement importante des logements de la commune sont des **logements sociaux**. Outre l'entretien du parc de logements, la commune doit gérer la concentration de populations plus précarisées dans ce segment de l'offre locative et assurer l'intégration de tous sur le territoire.

Politique de rénovation urbaine et mobilité

Evere combine sa fonction résidentielle avec une fonction économique de par la présence de nombreuses **zones d'activités économiques**, concentrées dans les environs immédiats de l'important pôle d'emplois de Zaventem-Diegem (Région flamande). La combinaison de ces fonctions et les problèmes de nuisances sonores (occasionnées notamment par le trafic aérien) et de mobilité constituent également, dans cette partie de la Région et sa périphérie, des défis quotidiens en matière d'aménagement du territoire.

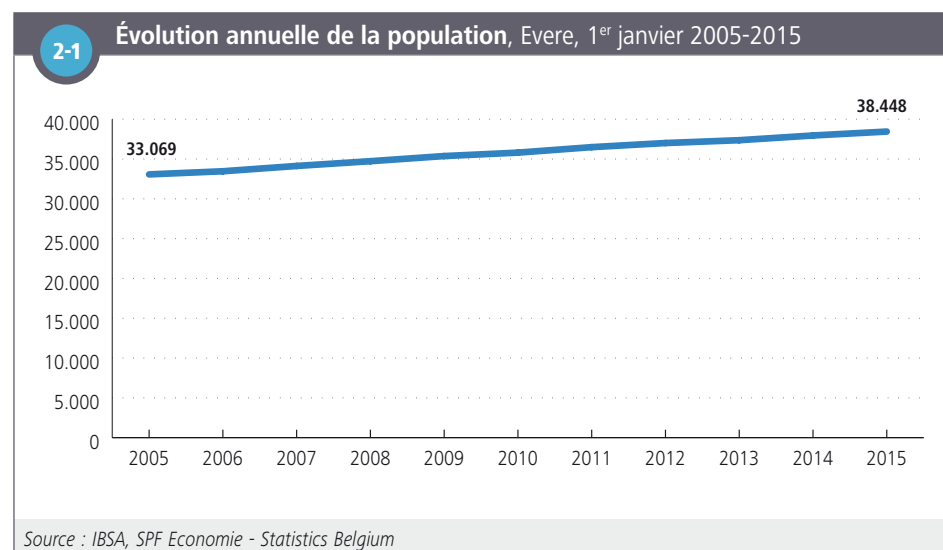
Dans les années à venir, la commune devra par ailleurs composer avec plusieurs **projets** de densification mixtes de grandes envergures qui seront réalisés sur les sites Josaphat, Reyers et Schaerbeek-Formation (qui impliqueront des collaborations intercommunales et avec la Région).

Enfin, la densité accrue des logements et des espaces de bureaux requièrent une approche réfléchie de la **mobilité** garantissant un équilibre entre le désenclavement des quartiers résidentiels et celui des terrains industriels. À noter également que la création de la ligne de métro entre Bordet et le centre de la ville s'accompagnera de son lot d'adaptations pendant et après les travaux.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune d'Evere compte officiellement 38 448 habitants ²⁻¹, soit 3,3 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 7 662 personnes au km² (proche de celle mesurée à l'échelle de la Région). Entre 2005 et 2015, la population d'Evere a augmenté de 16 %, soit une croissance proche de celle enregistrée au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,5 % dans la commune, contre 1,6 % en Région bruxelloise.



En 2014, la population d'Evere a crû à un rythme similaire à celui de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population				
	Evere		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	579	15,2 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	370	9,7 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	209	5,5 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	40	1,0 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	287	7,5 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	491	1,3 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,5 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif à Evere (5,5 ‰), et inférieur au solde naturel régional (8,1 ‰), du fait d'un taux de mortalité plus élevé à Evere (9,7 ‰) qu'à l'échelle de la Région (7,7 ‰). Ce constat est à mettre en relation avec la part relativement importante de personnes âgées au sein de la commune (cf. infra).

Evere fait partie des cinq communes bruxelloises qui présentent un **solde migratoire interne** légèrement positif car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Evere (2 966) est tout juste supérieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 926) en 2014. Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises car le nombre de personnes qui sont venues de

l'étranger et se sont installées à Evere (1 134) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer à l'étranger (847)⁴. En proportion de la population, ce solde est cependant près de deux fois moins élevé à Evere qu'à l'échelle de la Région.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement (cf. chapitre Santé).

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Un rajeunissement de la structure d'âge de la population est observé à Evere entre 2005 et 2015 : la part des personnes de 65 ans et plus a diminué, tandis que celles des moins de 18 ans et des 18-64 ans ont augmenté.

En 2015, la proportion des personnes de 65 ans et plus reste plus élevée à Evere qu'à l'échelle régionale (16 % contre 13 %). Les jeunes (moins de 18 ans) sont très légèrement surreprésentés à Evere (24 % contre 23 % au niveau régional), tandis que la population d'âge actif (18-64 ans) est sous-représentée (60 % contre 64 % pour la Région) **2-3**.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015								
	Evere				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	7.472	22,6	9.073	23,6	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	19.605	59,3	23.123	60,1	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	5.992	18,1	6.252	16,3	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	33.069	100,0	38.448	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium								

La population d'Evere a rajeuni à peu près au même rythme qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, et reste donc relativement plus âgée **2-4** : l'âge moyen à Evere est passé de 39,9 ans en 2005 à 38,9 ans en 2015, contre 38,5 ans à 37,4 ans à l'échelle régionale. Alors qu'Evere affichait un **coefficient de vieillissement** de 80 % en 2005, celui-ci est tombé à 69 % en 2015 – ce qui reste néanmoins supérieur à celui de la Région bruxelloise (58 %). Le **coefficient de séniorité** a augmenté de façon notable et est, en 2015, supérieur à celui de la Région (alors que ce n'était pas encore le cas en 2005).

Le **ratio de dépendance** a légèrement diminué mais reste, en 2015, supérieur à celui de la Région bruxelloise (66 % contre 56 %), sous l'effet combiné d'une proportion importante à la fois de personnes âgées et de jeunes, au détriment de la population d'âge actif.

Enfin, la proportion d'hommes est moins importante à Evere qu'à l'échelle régionale (avec un **rapport de masculinité** de 89 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 à l'échelle régionale). Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, étant plus représentées parmi les personnes plus âgées.

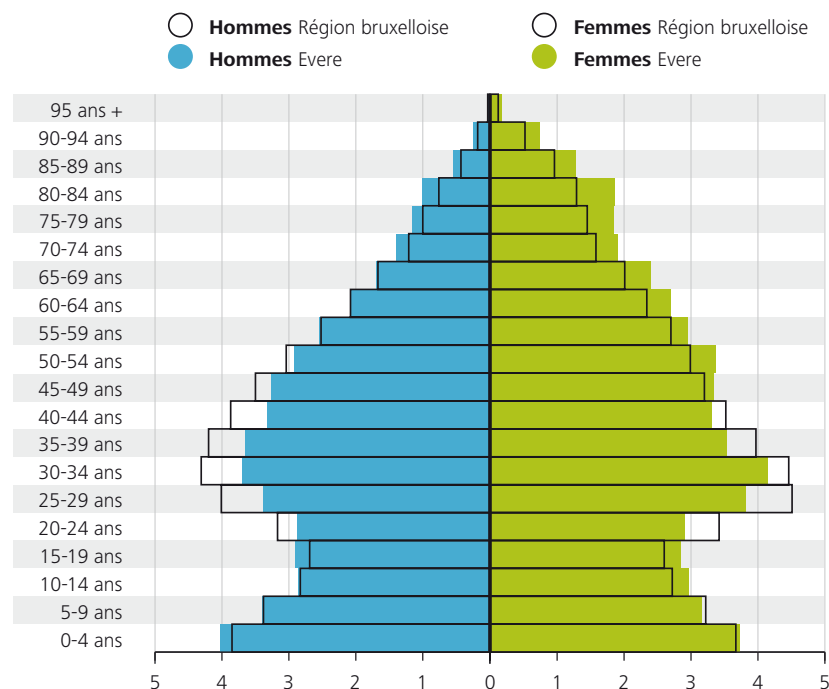
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015				
	Evere		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	39,9	38,9	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	37,6	36,7	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	41,8	40,8	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	80,2	68,9	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	68,7	66,3	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	28,4	36,1	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	86,4	88,8	92,4	95,1
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				

4 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que la population d'Evere est plus âgée que celle observée au niveau de la Région bruxelloise **2-5**. Les hommes de plus de 70 ans et les femmes de plus de 44 ans sont surreprésentés dans la commune. À l'inverse, les hommes de 20 à 54 ans et les femmes de 20 à 44 ans sont sous-représentés. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** (2,0) est très proche de celui de la Région (1,9).

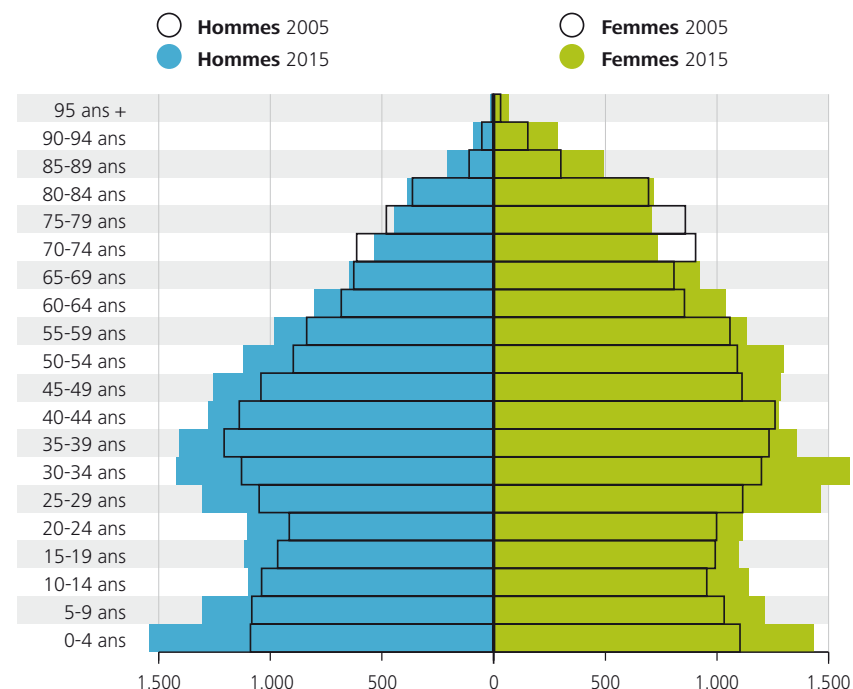
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** indique que l'augmentation de la population s'observe à des degrés divers dans la plupart des tranches d'âge, à l'exception des personnes âgées de 70 à 80 ans. Certains groupes ont augmenté de façon plus importante que d'autres, contribuant au rajeunissement de la population à Evere : la forme de sapin est plus marquée en 2015, laissant apparaître un élargissement à la base et au milieu. Le nombre de jeunes enfants a en effet augmenté de façon importante, de même que le nombre d'hommes de 25 à 40 ans et de femmes de 25 à 35 ans. Le groupe des 45-55 ans s'est également accru de façon notable **2-6**.

2-5 Pyramide des âges comparative pour 100 habitants, 1^{er} janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-6 Pyramide des âges comparative d'Evere, 1^{er} janvier 2005 et 2015



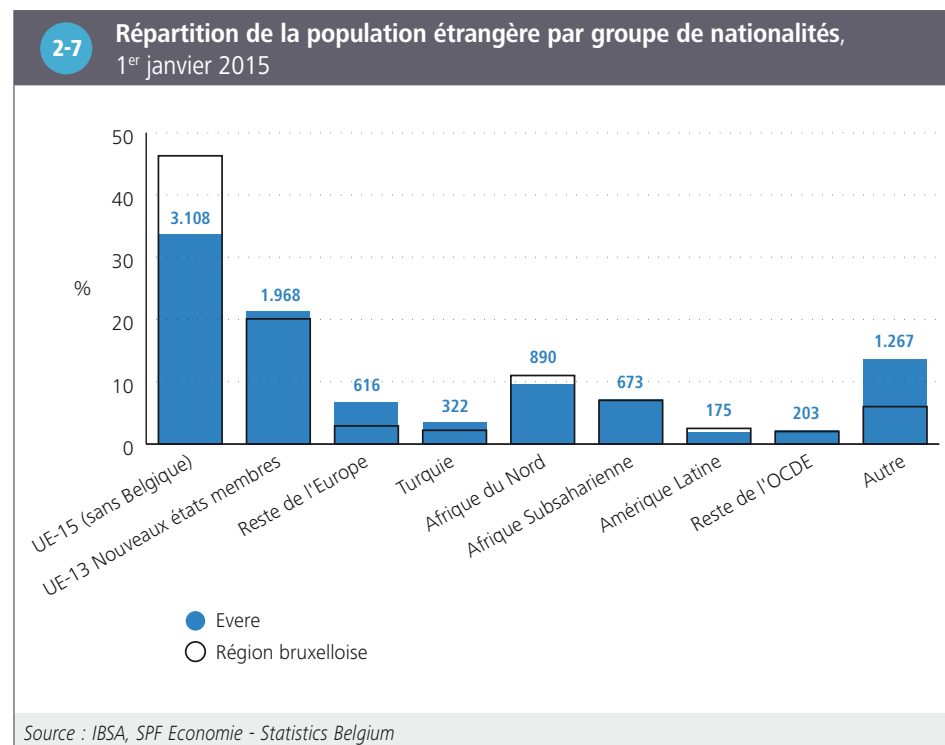
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 9 222 personnes, soit près d'un quart de la population d'Evere, ont une **nationalité étrangère** – une proportion inférieure à la moyenne régionale (plus d'un tiers). Parmi les habitants de nationalité étrangère, 34 % sont ressortissants de l'Europe des 15 (UE-15), 21 % des nouveaux États membres (UE-13) et 14 % se trouvent dans le groupe « autre » (en grande partie des Indiens, cf. infra).

En comparaison avec la Région bruxelloise, les ressortissants de l'UE-15 sont sous-représentés au sein de la population étrangère à Evere, tandis que les ressortissants de l'UE-13, et surtout des pays européens qui ne sont pas dans l'UE et du groupe « autre », y sont surreprésentés. La part des Turcs parmi les habitants de nationalité étrangère est également supérieure à la moyenne régionale (surtout aux abords de la chaussée de Haecht, dans le prolongement de la présence importante de la communauté turque à Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode), à l'inverse des ressortissants d'Afrique du Nord

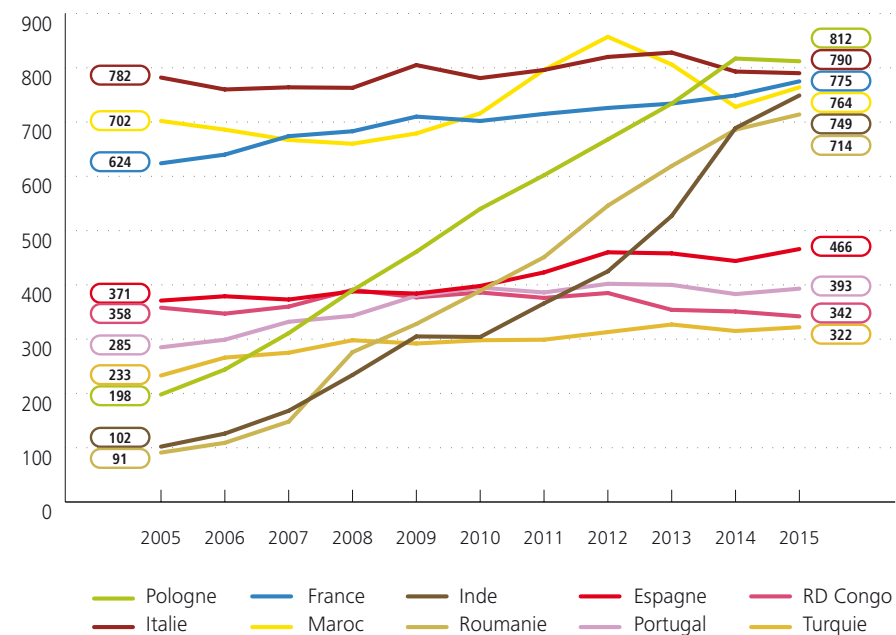
2-7



Parmi la population de **nationalité étrangère**, les Polonais, les Italiens, les Français, les Marocains, les Indiens et les Roumains sont les plus représentés en 2015. Au cours des dix dernières années, la présence et la composition de la population étrangère à Evere a évolué de façon importante

2-8

Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2015, Evere, 1^{er} janvier 2005-2015



Tout d'abord, une croissance marquée du nombre de Polonais et de Roumains est constatée : en 2015, Evere compte huit fois plus de Roumains et quatre fois plus de Polonais qu'en 2005. L'augmentation notable de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumanie (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les

ressortissants de ces nouveaux États membres. Une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale depuis 2013 en Région bruxelloise, et depuis 2014 à Evere, pouvant être liée à des [migrations circulaires](#) plus importantes⁵.

Ensuite, une augmentation significative du nombre d'Indiens est enregistrée (sept fois plus d'Indiens en 2015 qu'en 2005). Cela pourrait s'expliquer en partie par la présence relativement marquée du secteur IT dans la commune et aux alentours.

Enfin, une augmentation (plus modérée) du nombre de Turcs, de Portugais, d'Espagnols et de Français est observée sur la période (respectivement +38 %, +38 %, +26 % et +24 %). Le nombre de Congolais et le nombre de Marocains sont proches en 2005 et en 2015. Il en va de même concernant le nombre d'Italiens [2-8](#).

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Evere compte 16 826 ménages privés, soit 1 266 de plus qu'en 2005. En 2015, 41 % des ménages sont composés d'une seule personne, 25 % de deux personnes et 33 % de trois personnes et plus (contre respectivement 44 %, 28 % et 28 % en 2005). La part de ménages de trois personnes et plus a donc augmenté au détriment de la proportion de ménages d'une et deux personnes. Les chiffres absolus montrent que l'accroissement du nombre de ménages à Evere au cours des dix dernières années est presque entièrement le fait d'une augmentation des ménages de 3 personnes et plus (généralement des familles avec enfants) [2-9](#).

La **taille** moyenne des ménages est légèrement plus élevée à Evere (2,25) qu'en Région bruxelloise (2,14) en 2015.

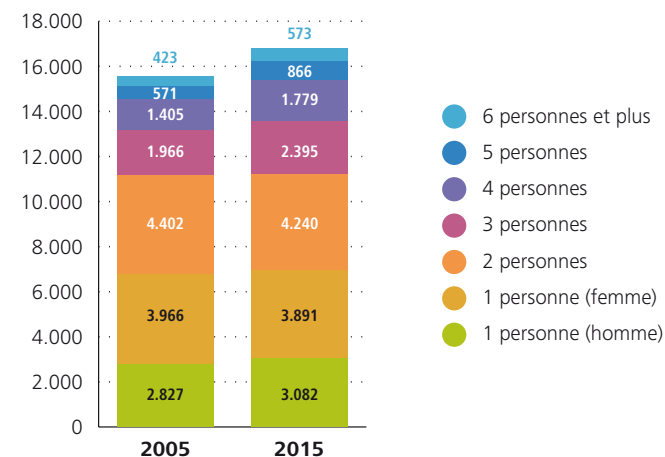
Parmi les ménages privés, les personnes isolées sont donc, en proportion, moins représentées à Evere (41 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (47 %) [2-10](#). À l'inverse, les **couples** sans enfants (17 %) et avec enfants (26 %) sont proportionnellement plus nombreux dans la commune qu'au niveau régional (respectivement 15 % et 24 %). Plus d'un ménage sur huit est une famille monoparentale (13 %) – une part légèrement supérieure à la moyenne régionale – et 87 % de ces parents isolés sont des femmes⁶. Cette proportion relativement importante de familles monoparentales pourrait s'expliquer en partie par la présence non négligeable de logements sociaux dans la commune.

⁵ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

⁶ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Evere, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

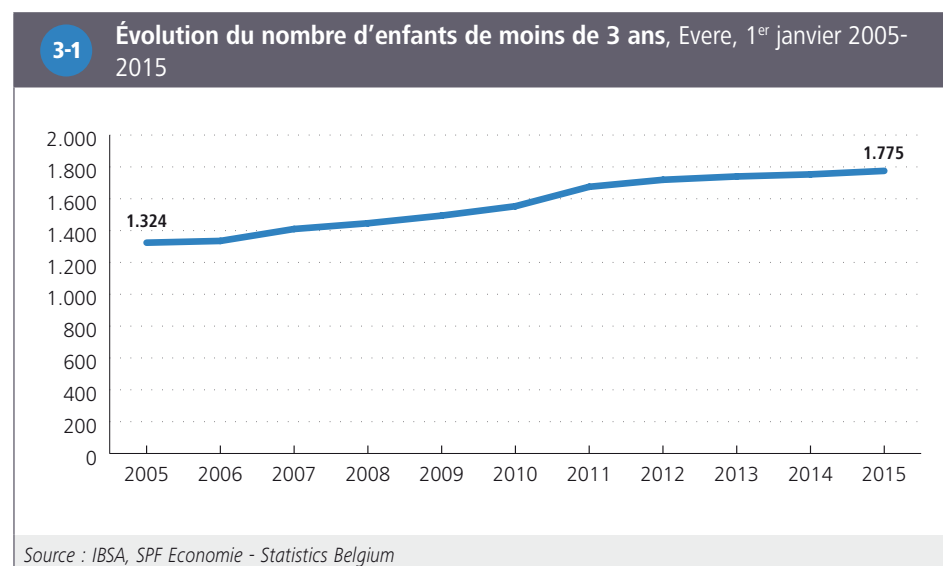
	Evere		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	6.937	41,2	252.404	46,5
Couples sans enfant	2.843	16,9	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	2.161	12,8	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	682	4,1	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	4.406	26,2	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	3.599	21,4	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	807	4,8	23.805	4,4
Familles monoparentales	2.210	13,1	62.690	11,6
Autres	430	2,6	17.130	3,2
Total	16.826	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

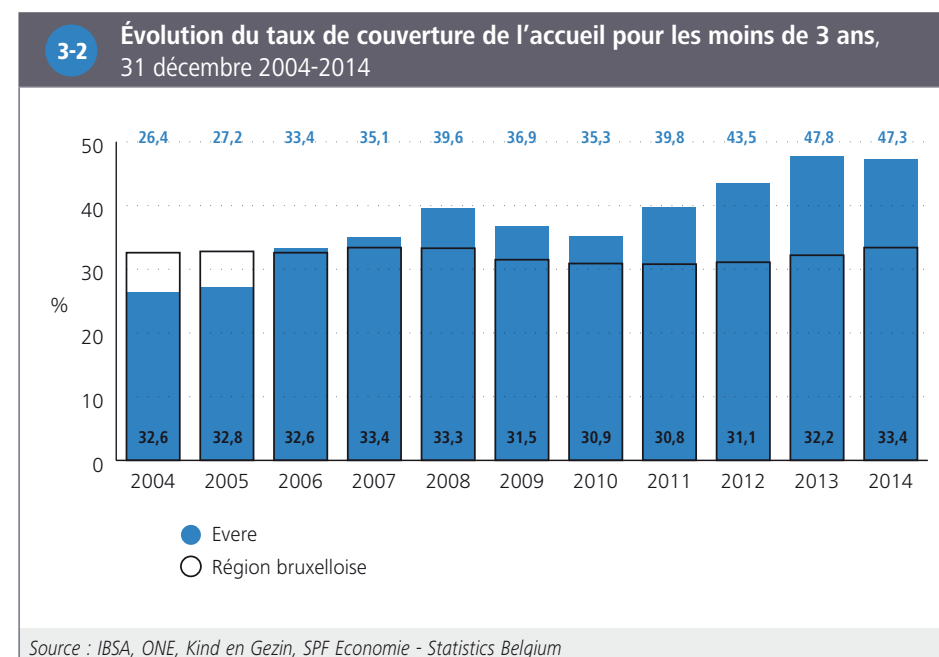
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Evere compte 1 775 enfants de moins de 3 ans, soit 4,6 % de la population totale (une proportion équivalente à celle de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 34 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, soit plus rapidement qu'à l'échelle régionale (+25 %) ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2014, le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans atteint 47 % à Evere, ce qui équivaut à presque une place pour deux enfants (de cet âge), contre une pour trois à l'échelle de la Région bruxelloise ³⁻². Malgré certaines fluctuations, le taux de couverture s'est nettement amélioré dans la commune par rapport à 2005 (on comptait alors seulement une place pour quatre enfants), grâce à la création de nombreuses places supplémentaires.



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 839 places en milieu d'accueil à Evere **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans les autres communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (96 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant relativement peu développés dans la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture tombe à 23 % à Evere (contre 20 % à l'échelle de la Région bruxelloise). On compte donc moins d'une place **accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants (de moins de 3 ans) dans la commune.

Ainsi, si le taux de couverture est relativement élevé à Evere, l'accessibilité de cet accueil est plutôt limitée : moins de la moitié des places sont accessibles à tous et à tarif selon le revenu.

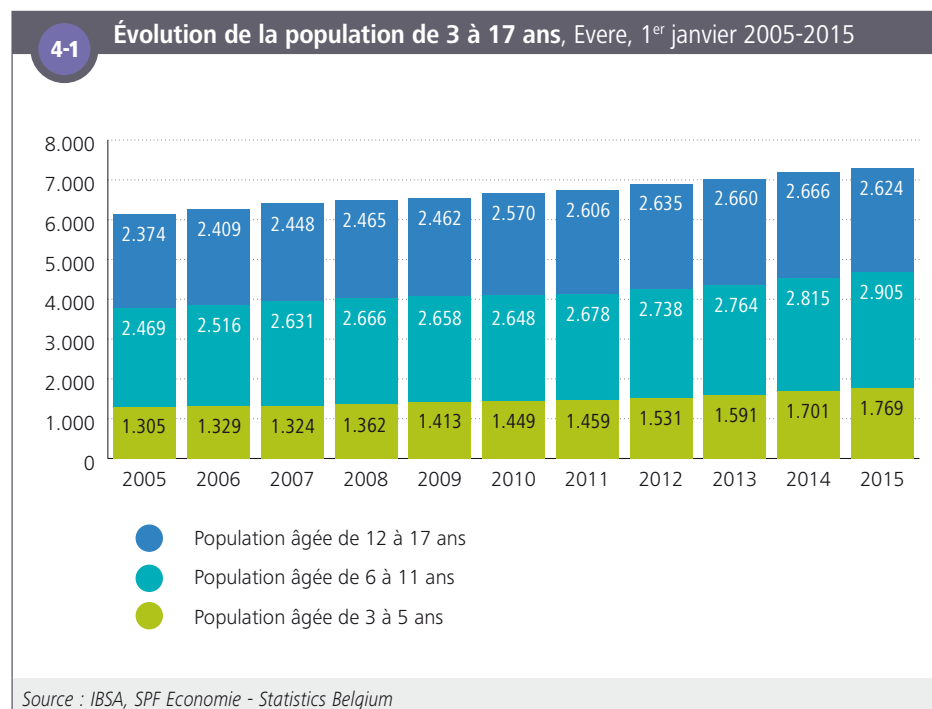
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Evere	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	809	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	30	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	839	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	47,3	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	22,8	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	60,5	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants de 3 à 17 ans a augmenté à Evere ⁴⁻¹. La part des enfants de 3 à 5 ans dans la population a légèrement augmenté (passant de 3,9 % en 2005 à 4,6 % en 2015), tandis que celles des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents de 12 à 17 ans sont restées stables et représentent, en 2015, respectivement 7,6 % et 6,8 % de la population.

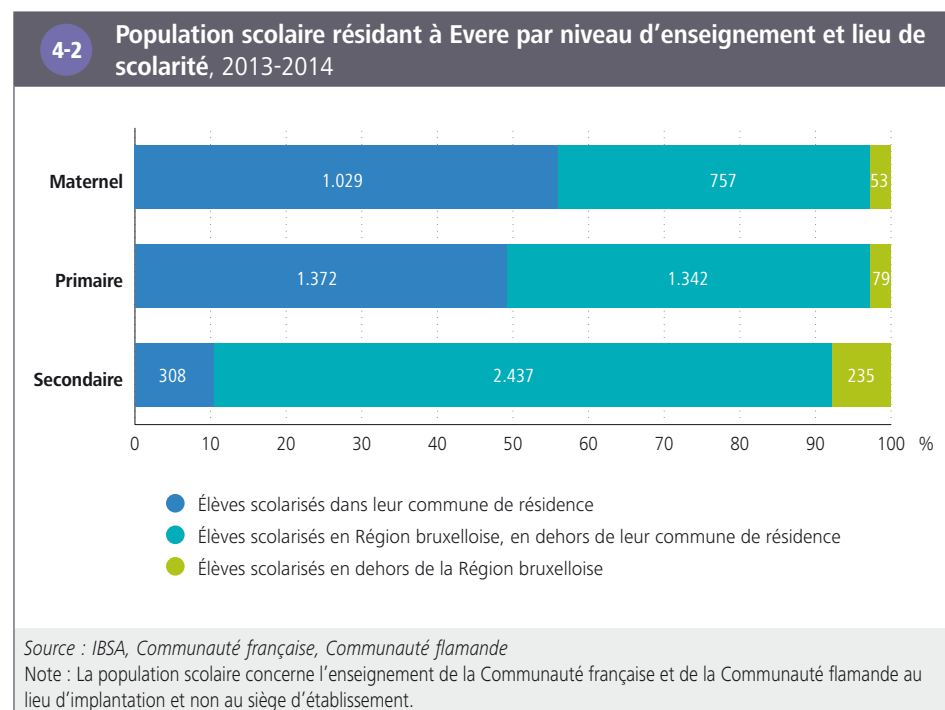
Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁷.



⁷ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres des figures 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 839, 2 790 et 2 977 élèves résidant à Evere sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande⁸). Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, approximativement un sur deux fréquente une école implantée à Evere, contre environ un sur dix parmi les élèves inscrits en secondaire ⁴⁻². La part plutôt limitée d'élèves scolarisés au sein même de leur commune, en particulier dans l'enseignement secondaire, illustre le fait qu'Evere compte relativement peu d'écoles sur son territoire.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Evere suivent un peu plus souvent la filière d'enseignement technique ⁴⁻³. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) à Evere (4,4%) est du même ordre qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Evere		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2.634	94,4	94,5
Primaire spécialisé	156	5,6	5,5
Primaire total	2.790	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	967	32,5	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	835	28,0	29,2
<i>Technique</i>	579	19,4	16,9
<i>Artistique</i>	8	0,3	0,4
<i>Professionnel</i>	491	16,5	16,1
Secondaire spécialisé	97	3,3	3,7
Secondaire total	2.977	100,0	100,0

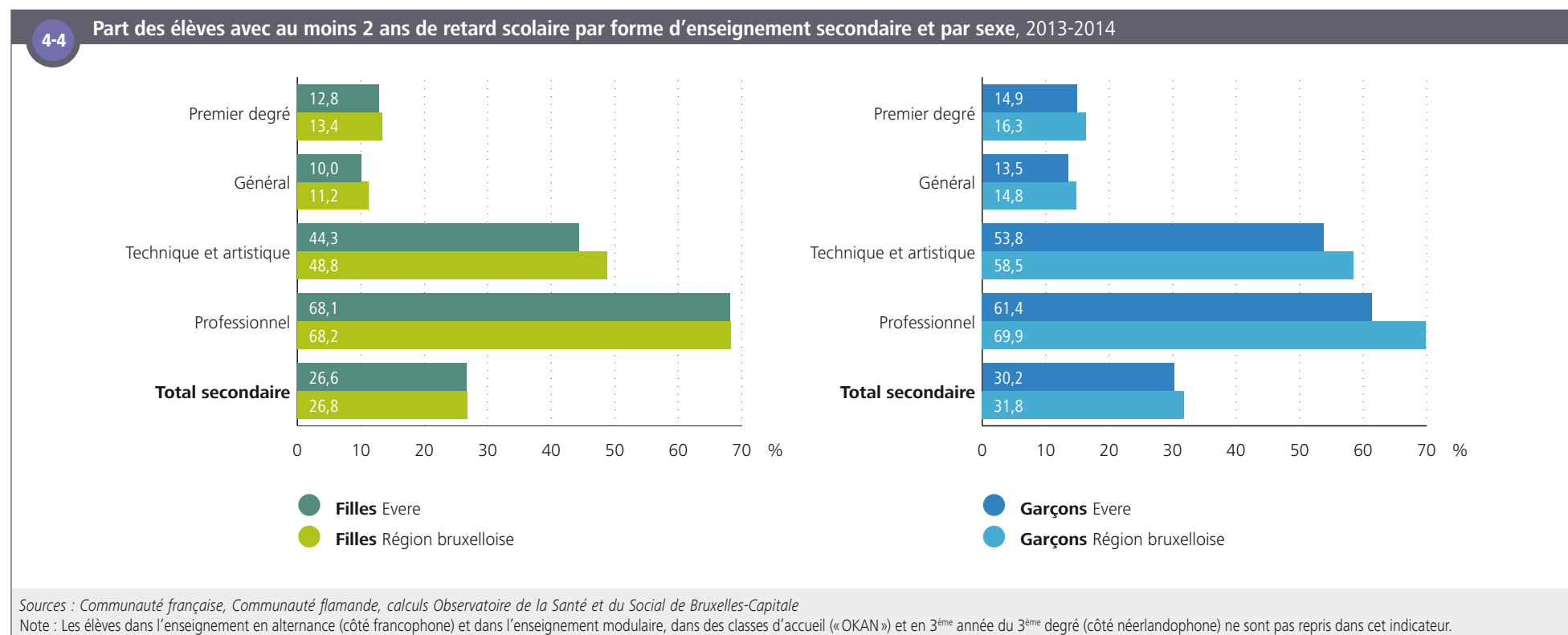
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

8 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Evere qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans la filière professionnelle, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de la filière générale. Les garçons sont généralement plus en retard que les filles, dans la Région comme à Evere, (sauf dans le cas des élèves fréquentant l'enseignement professionnel dans la commune) ⁴⁻⁴.

À Evere, toutes filières confondues, 27 % des filles et 30 % des garçons inscrits en secondaire présentent un retard scolaire. La proportion d'élèves en retard scolaire est légèrement moins importante dans la commune qu'au niveau de la Région pour les garçons, et identique pour les filles.



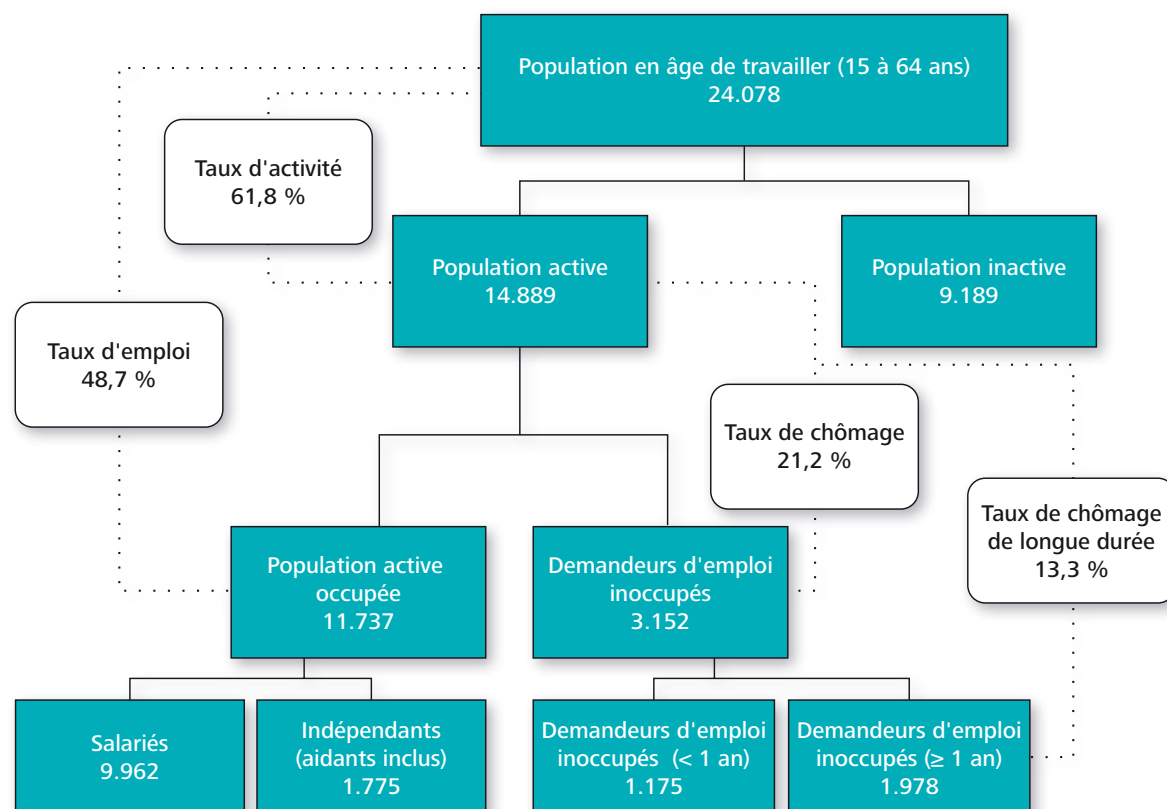
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 62 % des 24 078 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Evere (*population active*). Parmi elles, près de huit sur dix sont en emploi et un peu plus de deux sur dix sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁹.

⁹ Dans ce chapitre, la *population active* et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Evere, moyenne annuelle 2013

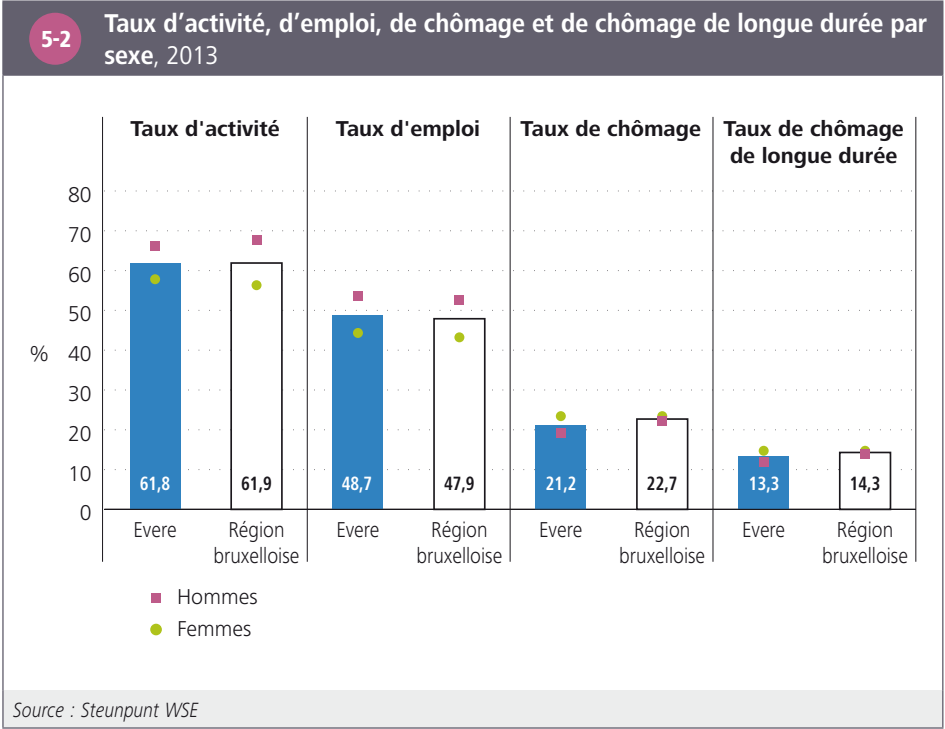


Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Les indicateurs relatifs à la situation des Everois sur le marché du travail sont proches de ceux observés au niveau de la Région bruxelloise **5-2**. Le **taux d'activité** des hommes apparaît toutefois légèrement plus bas qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de celui des femmes. Par ailleurs, si le **taux de chômage** des femmes à Evere est identique à celui de la Région, celui des hommes est légèrement plus bas dans la commune.

Ainsi, en comparaison avec la Région, les **inégalités de genre** sont moins marquées à Evere en termes de taux d'activité, mais plus importantes en termes de **taux de chômage**.



Il faut souligner que la situation des Everois sur le marché du travail s'est dégradée ces dernières années. En effet, début des années 2000, le **taux de chômage** était nettement plus bas à Evere qu'au niveau régional.

Notons également que la moyenne communale masque des disparités non négligeables entre les différents **quartiers**, avec notamment un **taux de chômage** moins élevé dans le quartier Léopold III (au centre de la commune) et plus élevé dans les quartiers Conscience et Paix (dans le nord).

Le **taux d'activité** des jeunes Everois (15-24 ans) est légèrement supérieur à la moyenne régionale **5-3**. Parmi ces jeunes présents sur le marché de l'emploi, plus d'un sur trois est au chômage (une proportion identique à celle de la Région). Dans les tranches d'âge plus avancé, le **taux de chômage** apparaît légèrement moins élevé à Evere qu'à l'échelle régionale.

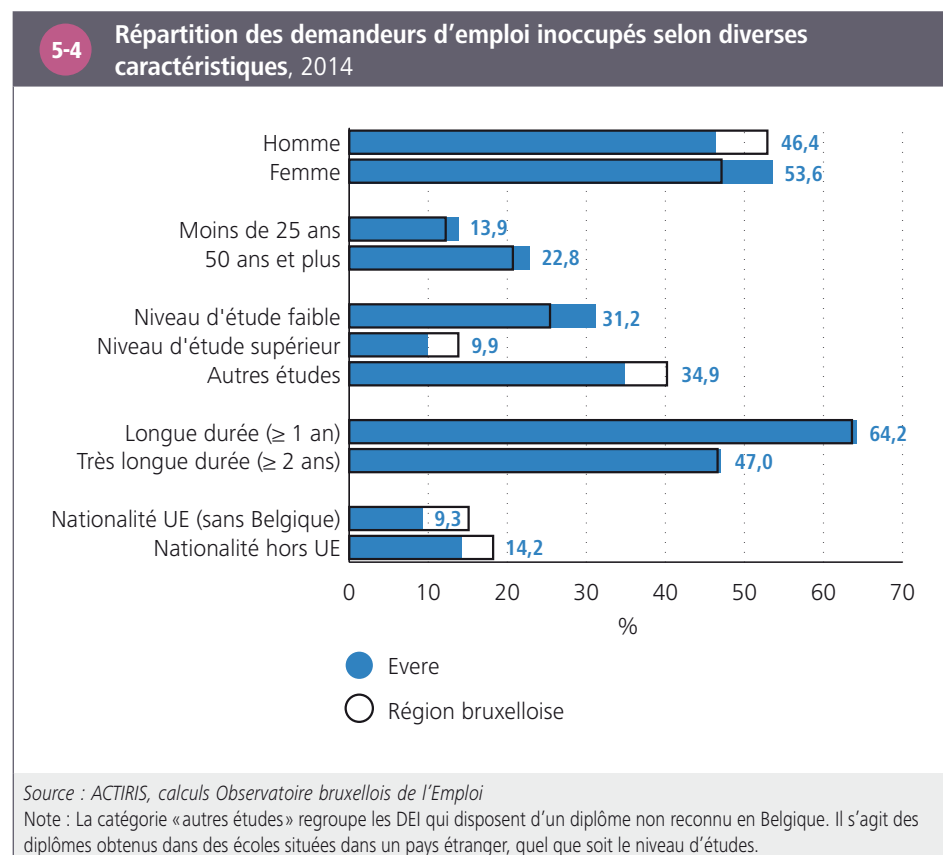
5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Evere	Région bruxelloise	Evere	Région bruxelloise	Evere	Région bruxelloise
15 à 24 ans	30,4	28,7	19,4	18,3	36,0	36,3
25 à 49 ans	74,1	73,1	59,2	57,1	20,1	21,9
50 à 64 ans	58,1	58,8	47,4	42,1	18,4	20,1
Total	61,8	61,9	48,7	47,9	21,2	22,7

Source : Steunpunt WSE

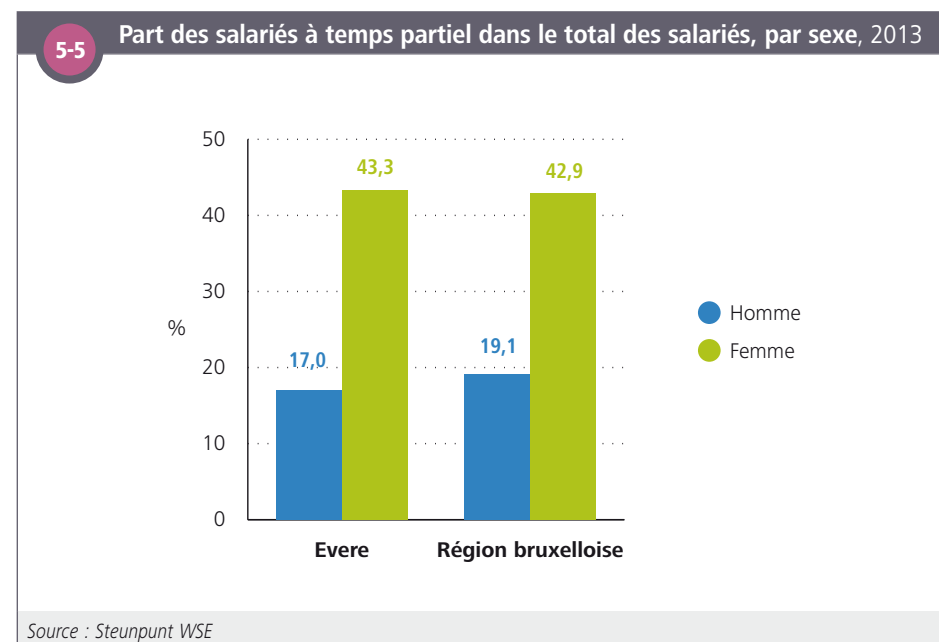
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Bien que la situation des Everois sur le marché de l'emploi (en termes de taux d'activité, d'emploi et de chômage) soit proche de celle observée au niveau de la Région, le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère sensiblement dans la commune et à l'échelle régionale. Les DEI de la commune sont plus souvent de nationalité belge. De ce fait, la part des DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (« autres études ») est moins élevée qu'à l'échelle régionale. En revanche, la part des DEI ayant un niveau d'études faible est plus importante dans la commune. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - plus de femmes, et plus de jeunes de moins de 25 ans ou de personnes âgées de 50 ans et plus **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

À Evere comme à l'échelle régionale, les femmes travaillent nettement plus souvent à **temps partiel** que les hommes **5-5**. À Evere, 43 % des femmes et 17 % des hommes ayant un emploi travaillent à temps partiel. Les hommes sont un peu moins souvent à temps partiel à Evere qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (19 %).



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 1 852 **indépendants** et 20 614 **salariés** travaillent à Evere (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 2 % des indépendants et 3 % des salariés de la Région.

La grande majorité des postes sont occupés par des hommes à Evere (62 %, contre 50 % à l'échelle régionale) **6-1**. En outre, la part des postes de fonctionnaires est importante (26 % des postes, contre 19 % à l'échelle de la Région), à l'inverse des postes d'employés (55 % des postes, contre 61 % au niveau régional). La présence du Ministère de la Défense sur le territoire d'Evere représente plus de 18 % des emplois au sein de la commune, ce qui peut contribuer en partie à expliquer la part importante des postes de travail occupés par des hommes et des fonctionnaires.

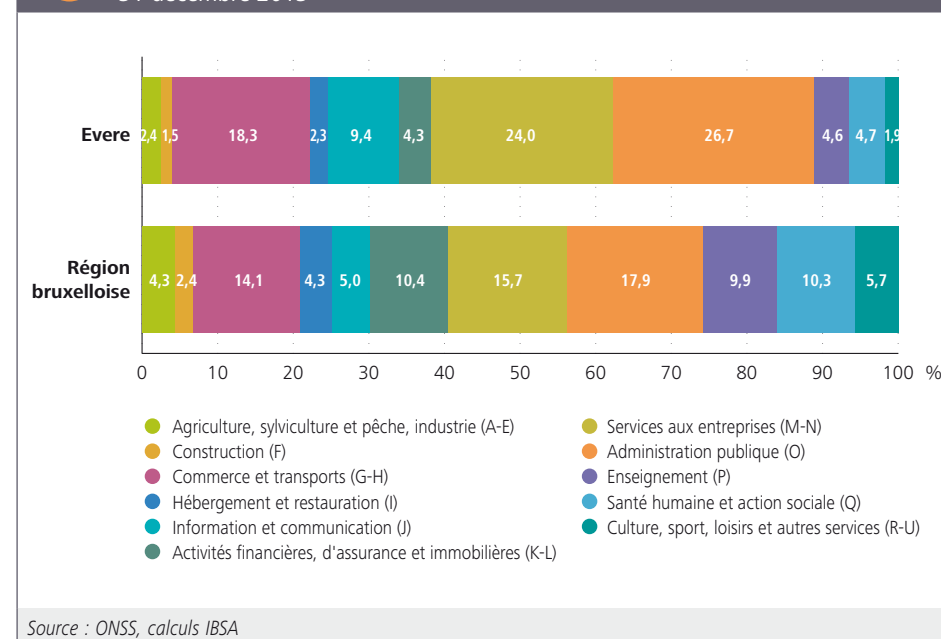
6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Evere	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	21.146	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	61,7	49,8
Femme	38,3	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	19,9	20,2
Employés	54,5	60,8
Fonctionnaires	25,6	19,1
Source : ONSS, calculs IBSA		

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité**, le secteur de l'administration publique représente le premier secteur en termes d'emplois dans la commune (27 % des postes, contre 18 % à l'échelle de la Région) **6-2**, notamment du fait de la présence du Ministère de la Défense. Le deuxième secteur le plus important

en termes de nombre de postes est celui des services aux entreprises (24 % des postes, contre 16 % à l'échelle de la Région), suivi de celui du commerce, de la réparation et des transports (18 %, contre 14 % dans la Région). Le secteur de l'information et de la communication est lui aussi représenté de façon relativement importante à Evere (9 % des postes, contre 5 % au niveau régional).

Entre autres du fait de son accessibilité (internationale) liée à sa proximité avec l'aéroport et la présence de zonings d'activités, Evere est attractive pour les entreprises. À noter que certains bâtiments de l'OTAN se trouvent à Evere mais son personnel (international) n'est pas repris dans les statistiques.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA**¹⁰ (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises).

Au 31 décembre 2013, Evere compte 776 **unités locales d'établissement** sur son territoire, soit 2,2 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise. La répartition par taille des établissements - envisagée sous l'angle du nombre de salariés - indique une surreprésentation des entreprises taille moyenne à relativement grande (10 à 199 salariés) dans la commune, à l'inverse des entreprises de petite taille (moins de 10 salariés) (6-3). Ce constat est à lier à la présence des zonings industriels qui caractérisent les alentours du canal et du ring - abritant de nombreuses entreprises parfois de grandes tailles - et du Parc industriel Erasmus.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Evere	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	776	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	71,5	78,2
10 à 49 salariés	20,9	16,6
50 à 199 salariés	6,2	3,8
200 salariés et plus	1,4	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA		
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 2 198 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Evere (soit 2,3 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise) (6-4).

Au niveau de la dynamique de **création** d'entreprises entre 2010 et 2014, 10,6 entreprises par an ont été créées en moyenne à Evere pour 100 entreprises, soit un peu moins qu'au niveau régional (12 pour 100).

Les **cessations** ont été en moyenne similaires dans la commune et à l'échelle de la Région (8 cessations en moyenne par an pour 100 entreprises).

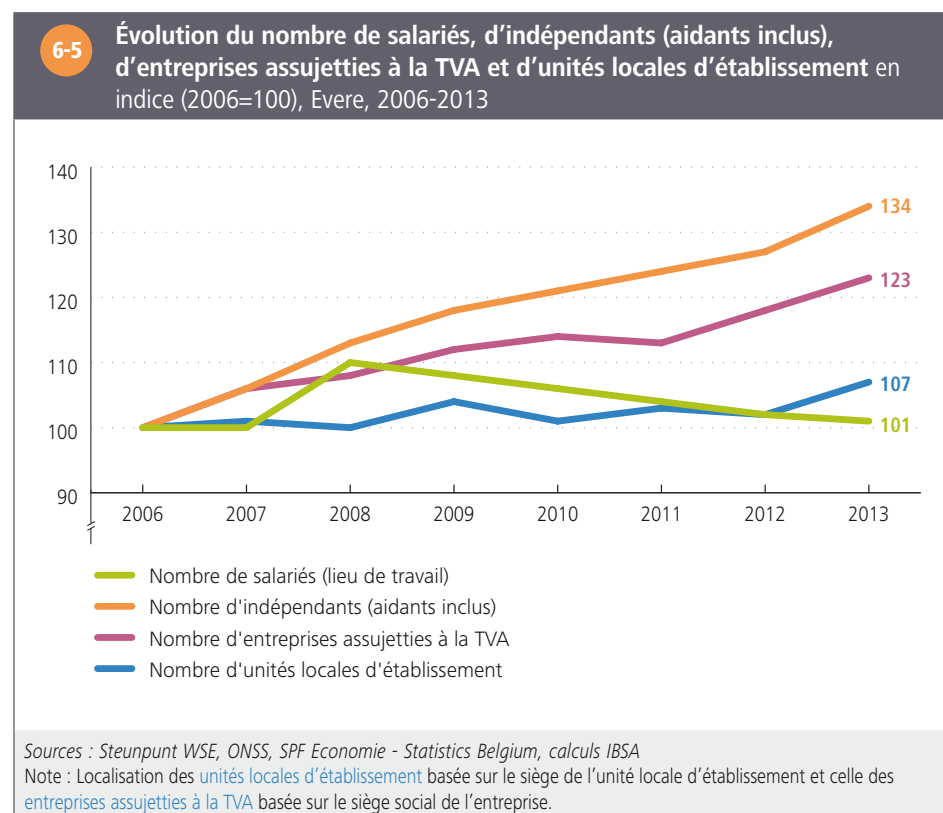
Les **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) ont par contre été, en proportion, moins nombreuses à Evere qu'au niveau régional au cours de cette période (1,9 pour 100 entreprises, contre 2,6 pour 100 à l'échelle régionale).

6-4 Démographie d'entreprises		
	Evere	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	2.198	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	10,6	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,2	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	1,9	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

10 Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Au cours de la période 2006-2013, le nombre d'indépendants a augmenté plus rapidement à Evere (+34 %) qu'à l'échelle de la Région (+28 %). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA s'est accru également dans la commune (+23 %). Le nombre d'unités locales d'établissement n'a quant à lui que légèrement augmenté, et le nombre de salariés est retombé à son niveau de 2006, après une brève augmentation en 2008 6-5.



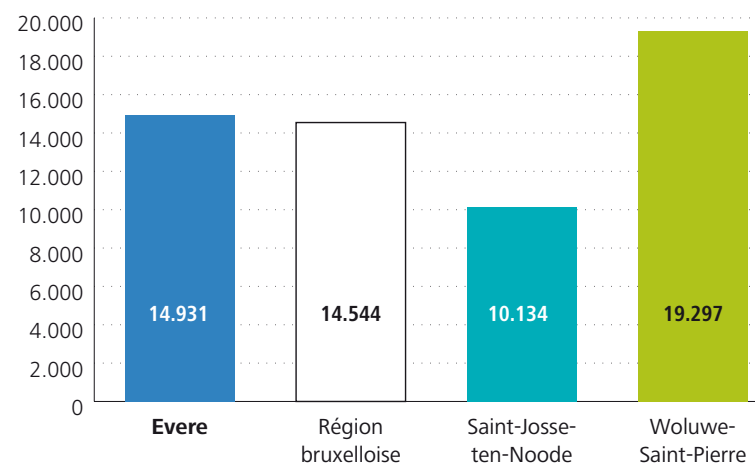
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹¹ à Evere s'élève à 14 931 euros pour l'année 2012, ce qui est très proche de la moyenne régionale. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible en Région bruxelloise et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.

7-1

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

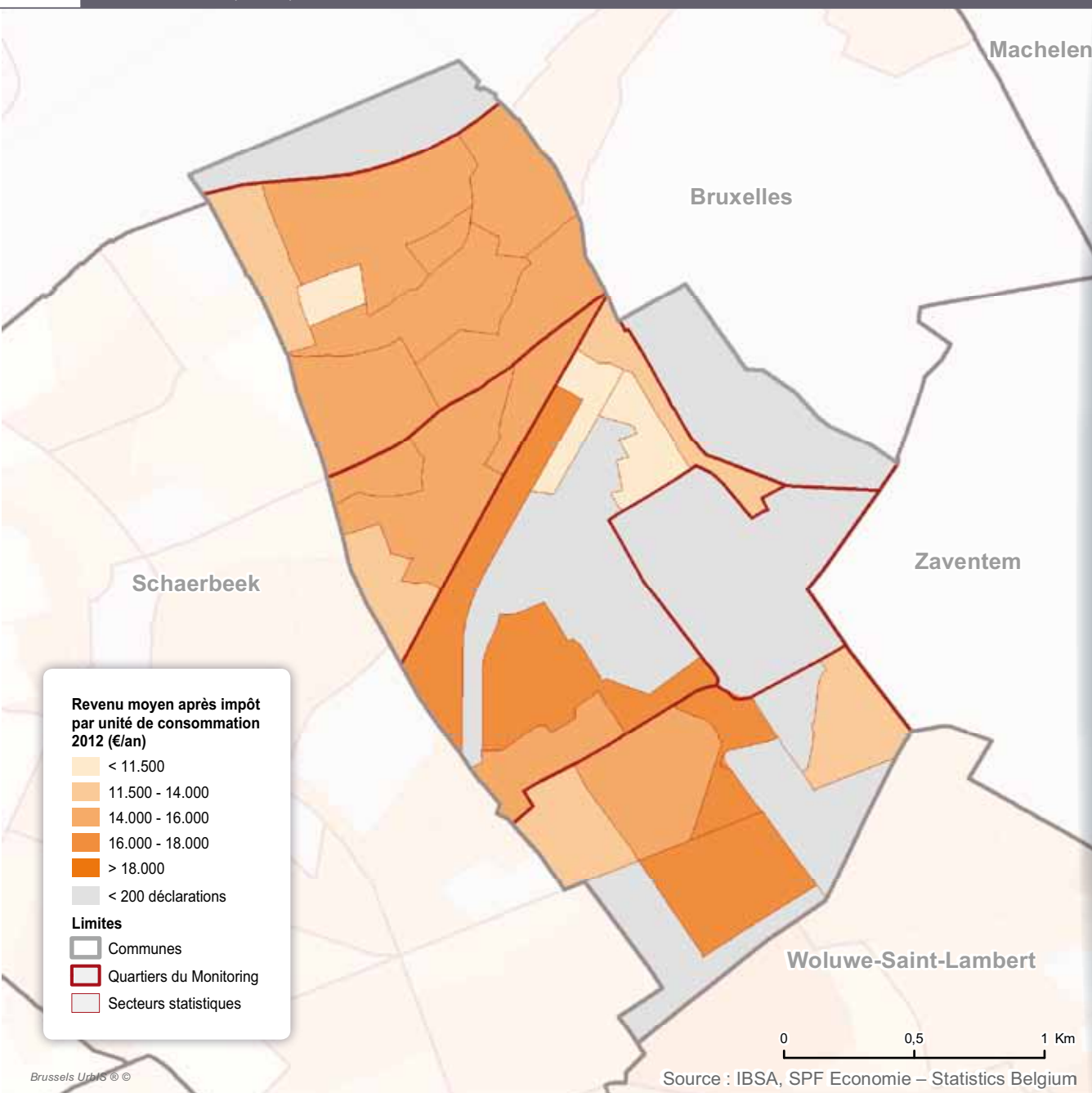


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Evere, revenus 2012



La commune d'Evere est habitée en grande partie par une population de classe moyenne. Les disparités de revenus fiscaux entre les différents **secteurs statistiques** apparaissent un peu moins prononcées que dans certaines autres communes bruxelloises **7-2**. Cependant, le **revenu** moyen est nettement plus faible dans les secteurs de logements sociaux. Le **revenu moyen** dans le secteur Ieder zijn huis – Stroobants n'est par exemple que de 9 830 euros, et celui de Germinal II, de 9 853 euros. Le secteur résidentiel Haut Evere (au sud de la commune) affiche le revenu moyen le plus élevé (17 126 euros).

Le degré d'**inégalité de revenus**, mesuré par le **coefficient de Gini**¹², est moins élevé à Evere qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

	Evere	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,42	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,35	0,39

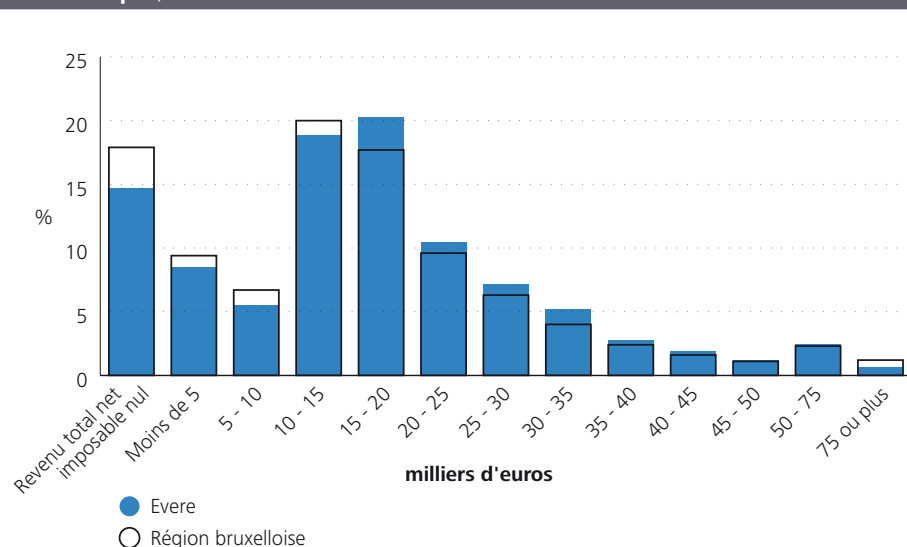
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹² Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les déclarations de revenus de 15 000 à 35 000 euros, et dans une moindre mesure, de revenus de 35 000 à 45 000 euros sont plus représentées à Evere qu'à l'échelle régionale **7-4**. Les déclarations de revenus inférieurs à 15 000 euros et supérieurs à 75 000 euros sont en revanche sous-représentées, ce qui peut contribuer à expliquer le [coefficient de Gini](#) relativement plus bas dans la commune.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est moins importante à Evere qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le [revenu d'intégration sociale](#)), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants, ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

7-4 Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



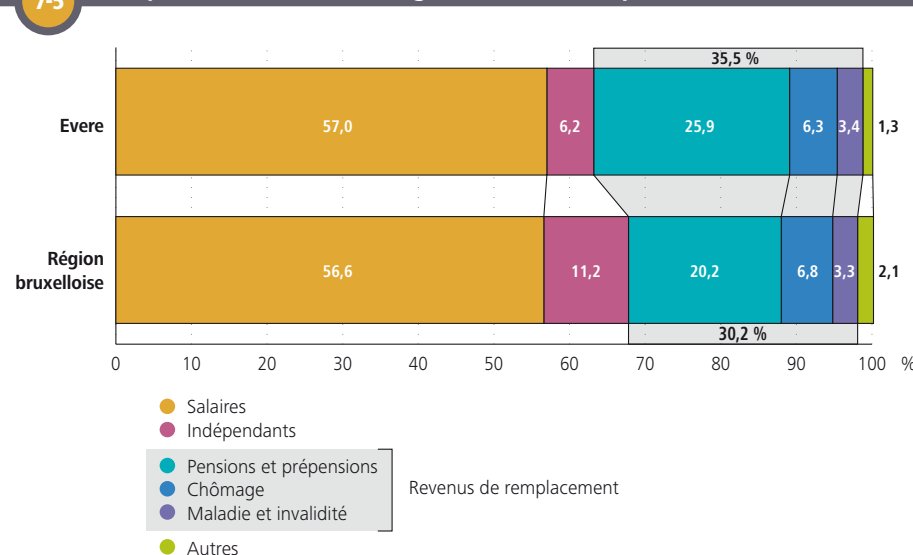
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : • Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
• Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la [statistique fiscale](#)¹³.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus des pensions est supérieure à Evere (en lien avec la proportion plus élevée de personnes âgées). Par ailleurs, la part des revenus des indépendants à Evere est nettement plus faible qu'au niveau régional **7-5**.

7-5 Composantes du revenu net globalisé (avant impôt), revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques.

13 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁴.

À Evere, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 13 % vivent avec une allocation de chômage ou d'insertion, 5 % avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 4 % avec une indemnité d'invalidité et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Ces parts sont très proches de celles observées à l'échelle de la Région **7-6**. En revanche, la proportion de jeunes percevant un (E)RIS est plus élevée à Evere (13,5 %) qu'à l'échelle de la Région (11 %). À l'inverse, la part des personnes âgées qui perçoivent une allocation d'aide sociale, en l'occurrence la garantie de revenus aux personnes âgées, est inférieure à Evere (9 %, contre 11 % à l'échelle régionale).

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1 ^{er} janvier 2014			
	Evere		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	3.123	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	423	13,5	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	223	7,1	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	22.881	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.191	5,2	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	2.897	12,7	12,9
Indemnités d'invalidité ²	918	4,0	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	438	1,9	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	6.141	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	526	8,6	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	364	5,9	6,5

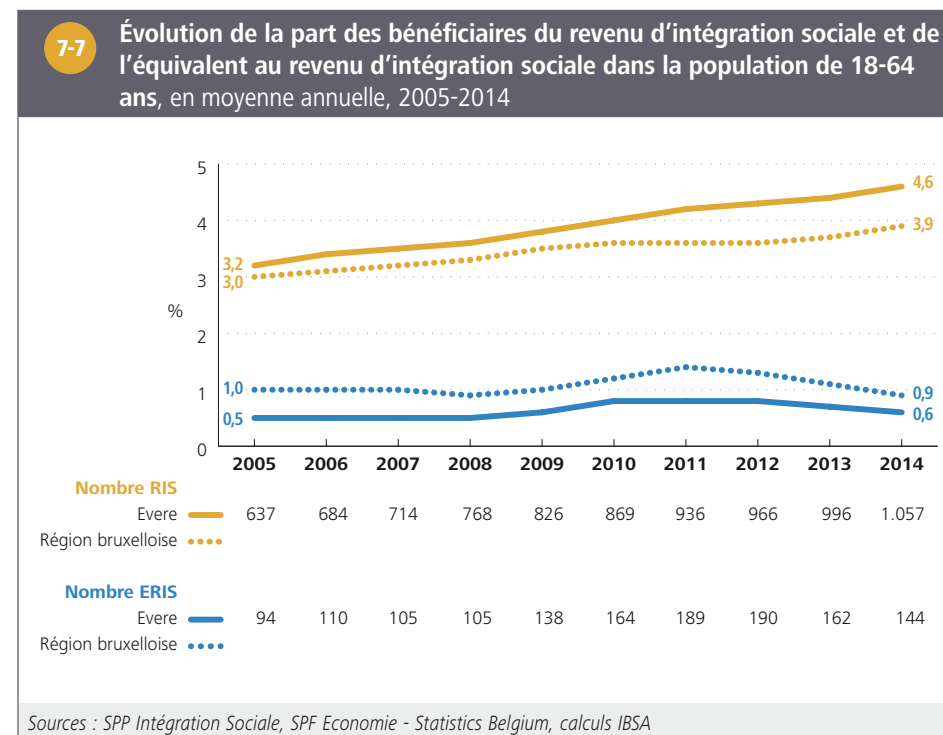
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

La part des bénéficiaires d'un RIS est plus importante à Evere qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de la part des bénéficiaires d'un ERIS.

Entre 2005 et 2014, la part des bénéficiaires du **RIS** a augmenté plus rapidement à Evere qu'à l'échelle de la Région, ce qui résulte en un écart plus marqué en 2014 qu'en 2005 entre Evere et la Région pour cet indicateur **7-7**.

L'évolution de la part des bénéficiaires d'un **ERIS** à Evere est proche de celle de la Région. La baisse observée durant la période 2013-2014 s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.



14 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 9 734 personnes ont droit à une intervention majorée à Evere en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit un quart de la population (une proportion identique à celle de la Région). Le pourcentage de bénéficiaires est légèrement plus élevé à Evere qu'à l'échelle régionale parmi les jeunes adultes (18-24 ans), et légèrement inférieur parmi les personnes âgées (65 ans et plus) **7-8**.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015									
	Evere						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
Classe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.448	1.480	2.928	31,3	33,3	32,3	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	475	500	975	30,8	32,1	31,4	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	1.582	2.521	4.103	16,5	24,1	20,5	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	507	1.221	1.728	21,7	31,1	27,6	26,4	32,1	29,8
Total	4.012	5.722	9.734	22,2	28,1	25,3	24,1	27,1	25,6
Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale									
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.									

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Au cours des années 2008-2013, les recettes ordinaires étaient souvent inférieures aux dépenses ordinaires. Cela a impliqué un résultat cumulé en déficit en 2012 et en 2013. Evere fait partie des dix communes sous contrat avec la Région pour l'assainissement de leurs finances en 2015¹⁵.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Evere étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. C'est le cas également concernant les dépenses d'investissements par habitant et la dette par habitant **8-1**. À noter qu'en 2013, le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) ne représente que 1 % de la dette totale d'Evere (contre 15 % pour les 19 communes bruxelloises).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Evere	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.472	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.512	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	1.178	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	174	248
Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		
Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.		

¹⁵ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, à Evere, ce ratio est juste supérieur à l'unité (1,63), ce qui signifie que la commune a la capacité de rembourser immédiatement ses dettes de court terme (à un an au plus), mais sans pour autant se trouver dans une situation confortable.

Le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 60 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation comparable à celle de la moyenne des 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les additionnels au **précompte immobilier** constituent la première source de recettes ordinaires à Evere. En moyenne des comptes 2008-2013, leur part dans les recettes est légèrement plus élevée à Evere (32 %) qu'au niveau des 19 communes bruxelloises considérées ensemble (29 %) **8-2**. Ramené au nombre d'habitants, la commune indique également un rendement du précompte immobilier supérieur aux 19 communes bruxelloises. Cela est lié en partie à un taux d'additionnels au précompte immobilier légèrement supérieur à la moyenne des 19 communes. En 2014, la commune d'Evere a relevé ce taux afin d'améliorer sa situation financière¹⁶.

Les **taxes proprement communales** représentent également une source de recettes importante à Evere (14 % des recettes contre 10,5 % pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble).

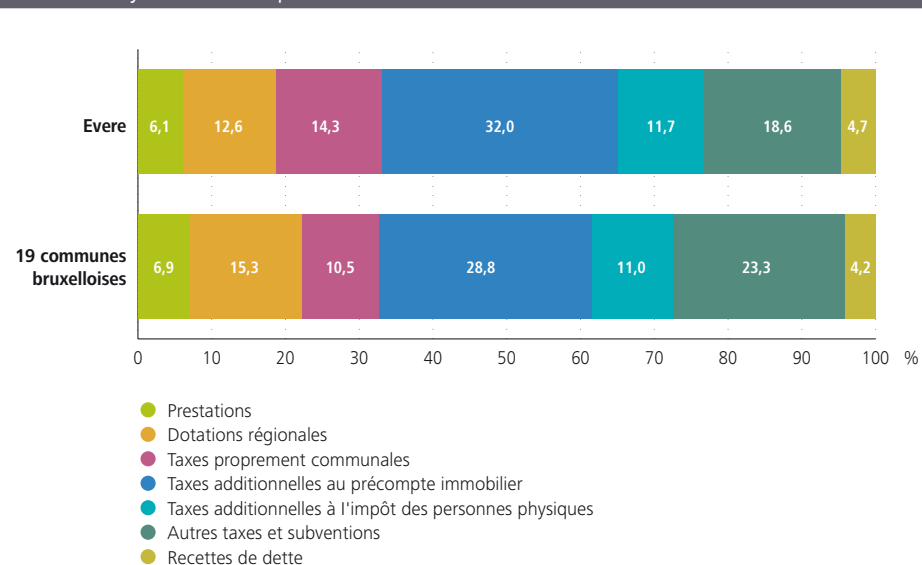
Les **dotations régionales** représentent 13 % des recettes ordinaires de la commune d'Evere pour la période considérée. En dépit de la situation financière difficile de la commune, cette part est inférieure à celle observée pour les 19 communes bruxelloises (15 %). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le

¹⁶ Idem.

rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (rôle de compensation)¹⁷.

8-2

Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



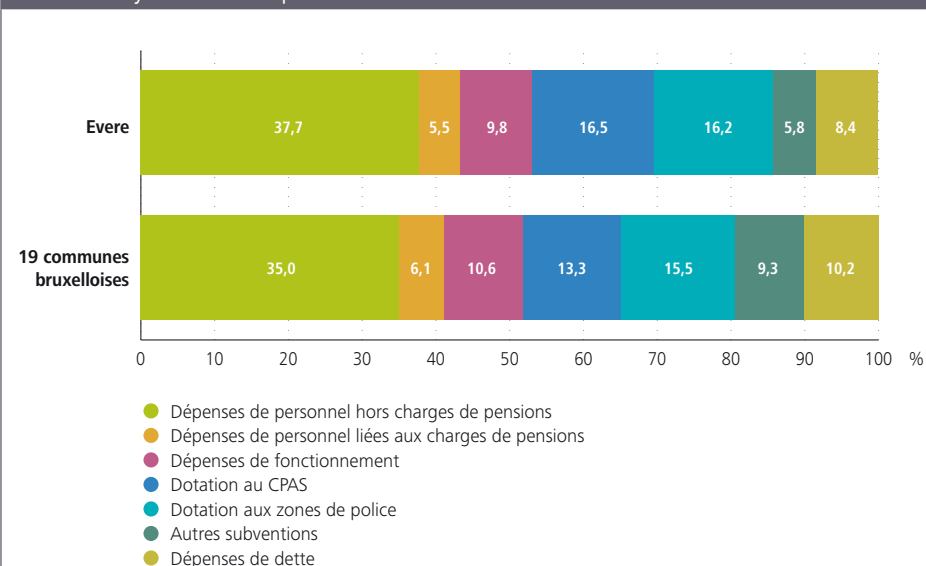
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

Notes : • Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
• Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Comme dans les autres communes, les principales **dépenses** ordinaires de la commune d'Evere sont les coûts de personnel (43 % des dépenses, contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble). Par ailleurs, 16 % des dépenses concernent les transferts liés à la dotation au CPAS et 16 % les transferts liés aux zones de police, soit des parts légèrement supérieures à celles des 19 communes bruxelloises 8-3.

8-3

Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



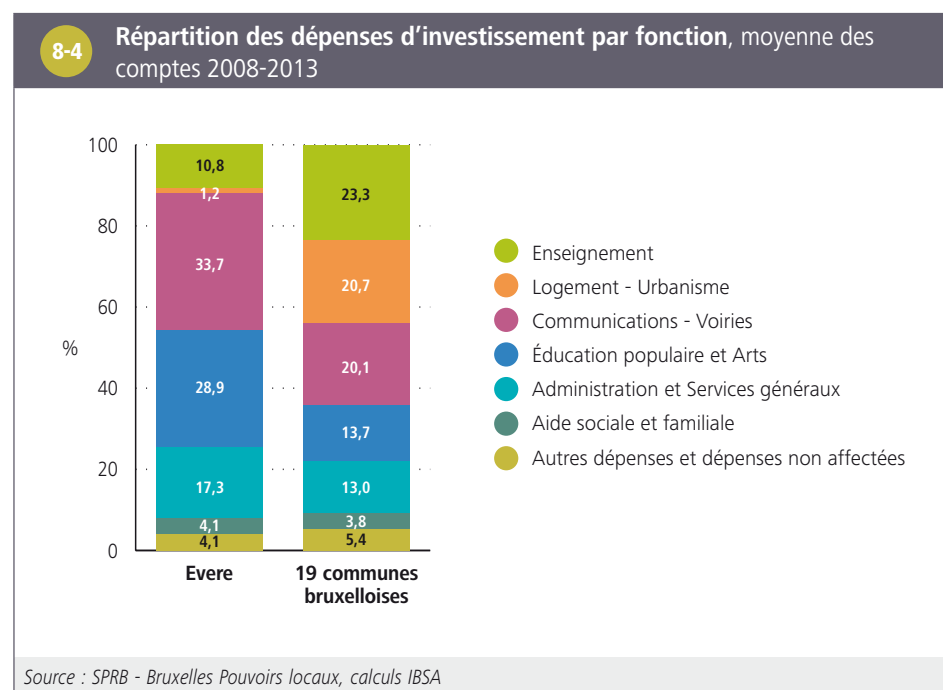
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

17 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la plus grande part des investissements a été allouée aux domaines des communications - voiries et de l'éducation populaire et des arts (près de deux tiers des investissements, contre un tiers pour les 19 communes ensemble). L'administration et les services généraux représentent le troisième poste d'investissement au cours de cette période (17 %).

À l'inverse, le domaine du logement et de l'urbanisme (qui comprend les contrats de quartier, principalement localisés au niveau du **croissant pauvre** de la Région donc absents à Evere) n'ont fait l'objet que d'une très faible part des dépenses d'investissement dans la commune au cours de cette période. Par ailleurs, les dépenses d'investissement dans l'enseignement ont été proportionnellement moins importantes à Evere que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-4**.

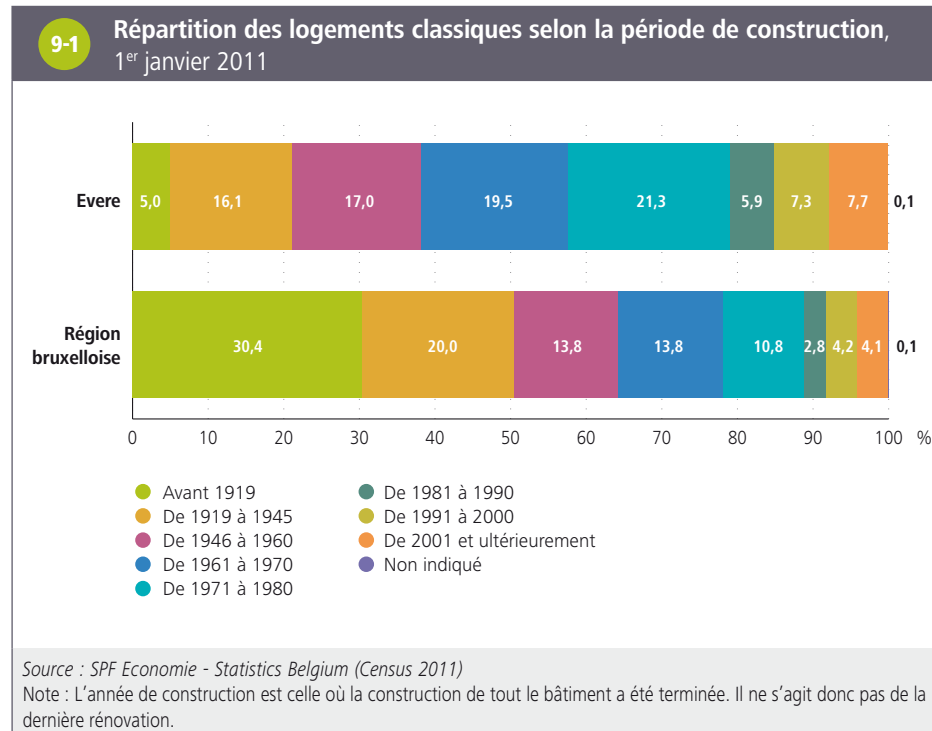


9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, 5 596 bâtiments et 17 613 logements sont recensés à Evere, dont 2 210 logements sociaux.

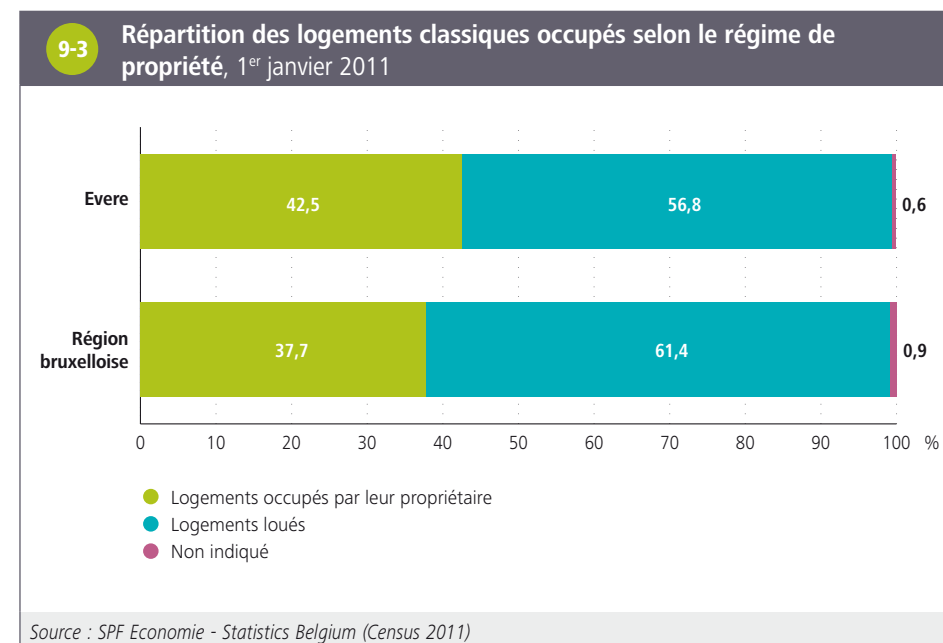
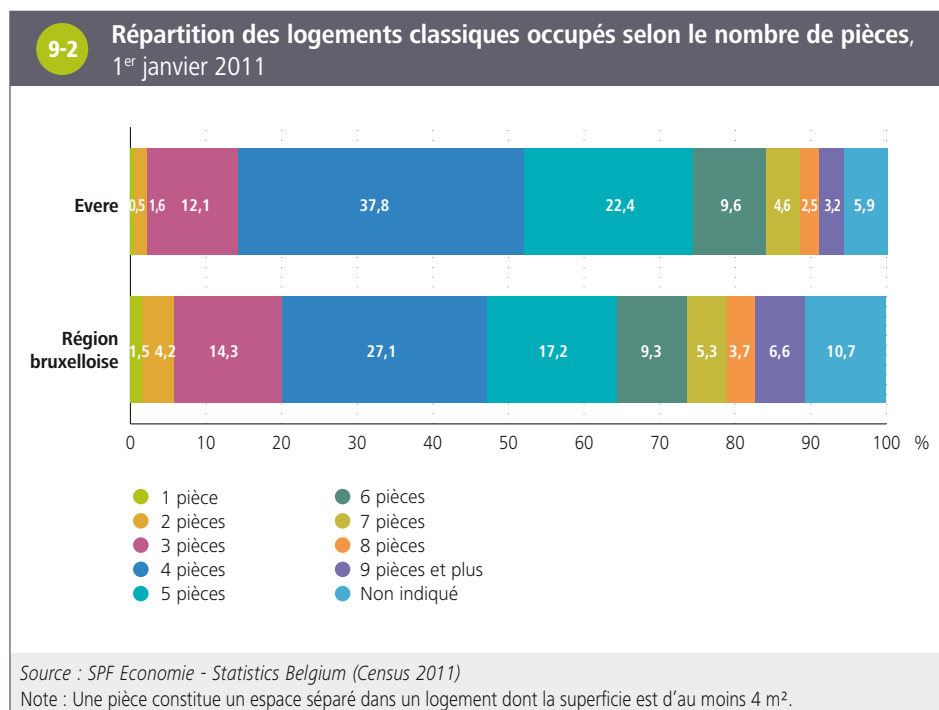
9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Evere est une commune de **deuxième couronne**. L'essentiel de l'urbanisation de la commune a donc débuté après la Première Guerre mondiale. En effet, sur la base des données du Censur 2011 concernant les **logements classiques**, les logements anciens (construits avant 1919) ne représentent que 5 % des logements à Evere (contre 30 % à l'échelle de la Région bruxelloise). L'urbanisation s'est accélérée après la Seconde Guerre mondiale et a atteint son apogée dans les années 1970 : un cinquième du parc de logements a été construit entre 1971 et 1980. Les logements plus récents sont également surreprésentés à Evere (un cinquième des logements ont été construits après 1980, une part deux fois plus élevée qu'à l'échelle de la Région) **9-1**.



Concernant le **nombre de pièces**, 60 % des logements comptent 4 ou 5 pièces à Evere, contre 44 % à l'échelle régionale. En contrepartie, les logements de petite taille (1 à 3 pièces) et les logements comptant 7 pièces ou plus sont sous-représentés dans la commune 9-2¹⁸.

Toujours sur la base des données du Censur 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur **propriétaire** est légèrement plus importante à Evere (42,5 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %) 9-3.



18 Notons que la part des logements pour lequel le nombre de pièces est «non indiqué» est importante (près de 6 % à Evere et de 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, Evere compte 2 210 logements sociaux, soit 35 de plus qu'en 2005. Le nombre de logements sociaux rapporté au nombre de ménages est deux fois plus élevé à Evere (13 pour 100 ménages) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (7 pour 100) ⁹⁻⁴. On retrouve un nombre considérable de logements sociaux notamment dans les [secteurs statistiques](#) Gibet au sud-est de la commune et le site adjacent «Ieder Zijn Huis» (une tour de logements érigée dans un style moderniste, récemment rénovée). Les logements sociaux sont également nombreux au sud et à l'est du boulevard Léopold III.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une demande de logement social à Evere est de 5,5 % (contre 7 % à l'échelle de la Région)¹⁹.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Evere	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	2.210	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	13,2	7,3
Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

Si le loyer moyen est à peu près identique à Evere et au niveau de la Région (730 euros en 2013), le prix moyen de l'immobilier est inférieur à Evere. La différence est plus marquée en ce qui concerne le prix moyen des ventes de maisons (269 200 euros à Evere contre 365 200 euros au niveau régional) que d'appartements (203 000 euros, contre 225 000 euros dans la Région) ⁹⁻⁵.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Evere	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	730	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	269,2	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	203,0	224,8
Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB		

19 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

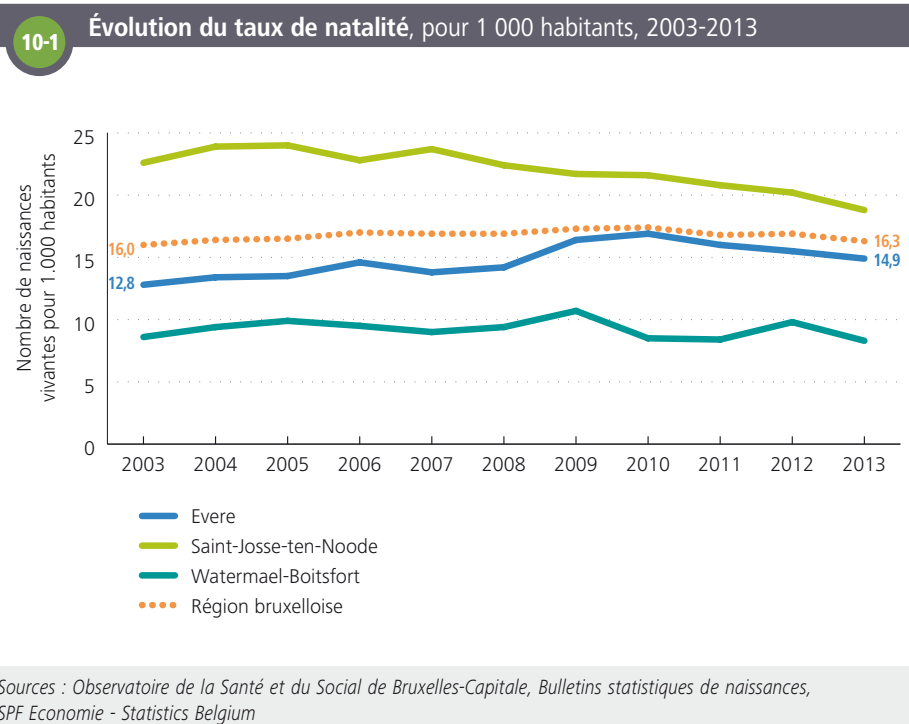
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 563 naissances vivantes ont eu lieu parmi les Everois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#). La différence entre le nombre de naissances comptabilisées dans les Bulletins statistiques de naissances et dans les données de [population officielle](#) est négligeable dans cette commune. Les naissances de personnes non inscrites au Registre de la population officielle y sont donc peu nombreuses²⁰.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a augmenté à Evere, en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer. Le [taux de natalité](#) a également augmenté mais reste inférieur à celui de la Région [10-1](#). Par contre, l'[indice conjoncturel de fécondité](#) à Evere (2,0) est similaire à celui de la Région (1,9) en 2014²¹. Ainsi, la différence entre le taux de natalité à Evere et au niveau régional est liée à la plus faible proportion de femmes en âge de procréer dans la population de la commune par rapport à la Région.

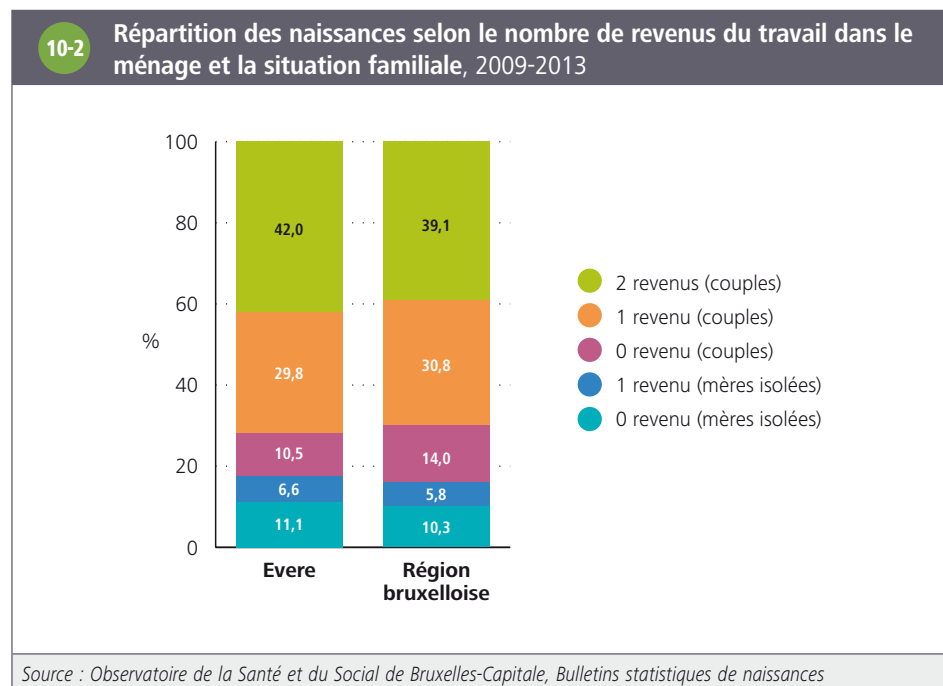


²⁰ Les [bulletins statistiques de naissance](#), contrairement aux chiffres de [population officielle](#), incluent les naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple). Notons par ailleurs que la population officielle, contrairement aux Bulletins statistiques de naissances, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; *Indicateurs de sante périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²¹ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est légèrement plus faible à Evere (22 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). Par contre, la proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est plus élevée à Evere (18 % contre 16 % au niveau de la Région) **10-2**.



À Evere, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 41 % ne sont pas de nationalité belge (contre 50 % pour la Région) et 70 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Au sein des femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (60 %), marocaine (6 %), roumaine (3 %), polonaise (3 %) et indienne (3 %). Notons que la part des mères de nationalité indienne a connu la plus forte progression entre 2003 et 2013.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les **mères âgées** sont proportionnellement moins représentées à Evere (4 %) qu'en Région bruxelloise (5 %) en raison d'un taux de fécondité des 40-49 ans plus bas (0,9 % contre 1,2 % au niveau de la Région). Les différences avec la Région concernant les autres indicateurs de santé materno-infantile présentés ci-dessous sont minimes **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Evere		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	122	4,2	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	214	7,3	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	285	9,8	9,9
Mères < 20 ans	68	2,4	2,2
Mères ≥ 40 ans	113	4,0	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Evere, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** ne sont pas significativement différents de ceux observés au niveau de la Région **10-4**.

10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013

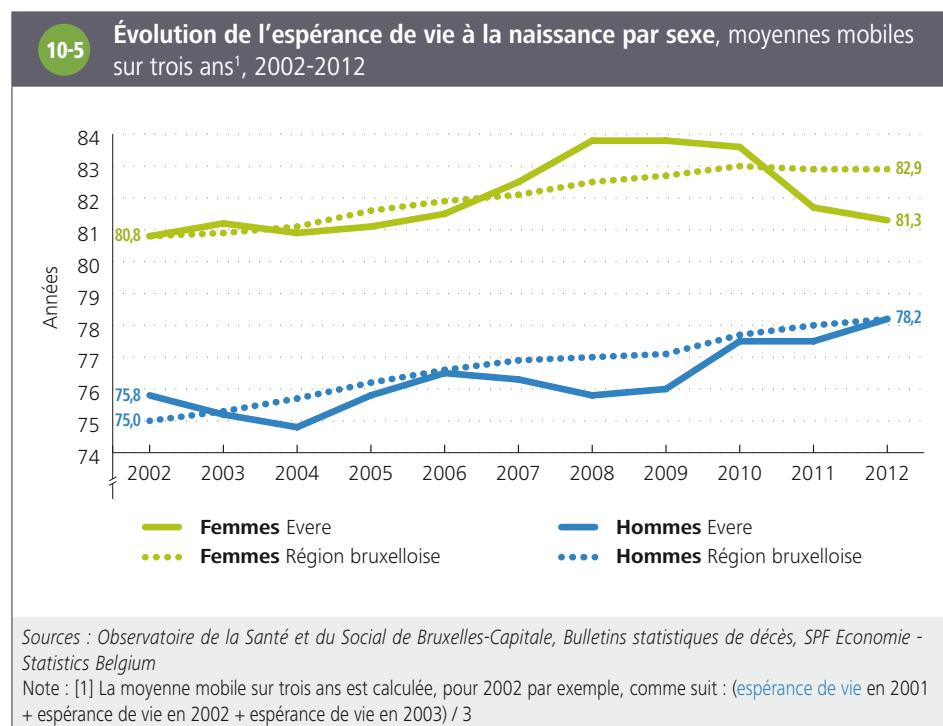
	Evere		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	23	7,8	7,8
Mortalité infantile	6	2,1	3,0
Mortalité foeto-infantile	27	9,2	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

En 2012, l'espérance de vie²² à Evere est de 81 ans pour les femmes et de 78 ans pour les hommes, contre respectivement 83 ans et 78 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie est relativement proche de celle de la Région bruxelloise ¹⁰⁻⁵.



22 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Evere, entre 2009 et 2013, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 446 pour 100 000 hommes et de 278 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, le taux des hommes everois est significativement plus élevé qu'au niveau régional (+15 %). La mortalité prématurée liée aux tumeurs est plus importante chez les hommes everois.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Evere et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	359	445,7	+15 %	240	277,5	+8 %
Tumeurs	136	168,8	+23 %	100	115,6	+7 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	41	50,9	+11 %	29	33,5	+50 %
<i>Tumeur sein</i>	< 5	-	-	20	23,1	-5 %
Maladies de l'appareil circulatoire	68	84,4	+8 %	37	42,8	+3 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	28	34,8	-2 %	15	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	31	38,5	+26 %	22	25,4	+29 %
Maladies de l'appareil digestif	24	29,8	+29 %	17	-	-
Causes externes	36	44,7	-9 %	20	23,1	-6 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = $(\text{Ratio Standardisé de Mortalité} - 1) \times 100$

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Evere, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée de ces cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région ¹⁰⁻⁷.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Evere et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	89	131,3	+7 %
Poumon-bronches	65	95,9	+14 %
Côlon	49	72,3	+2 %
Femmes			
Sein	139	180,8	0 %
Côlon	55	71,5	+13 %
Poumon-bronches	45	58,5	+39 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Evere, la couverture totale du dépistage bisannuel du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans est similaire à celle de la Région. Plus spécifiquement, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est également très proche du niveau régional²³ ¹⁰⁻⁸. La couverture totale reste cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Evere (53 %) est identique à celui de la Région bruxelloise²⁴.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Evere	Région bruxelloise
Mammothest	9,7 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	53,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

23 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

24 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de [secteurs statistiques](#) spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an ou plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONSS	Office national de sécurité sociale
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RER	Réseau Express Régional
CITYDEV	Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale	RIS	Revenu d'intégration sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS	Centre public d'action sociale	SPF	Service public fédéral
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPP	Service public fédéral de programmation
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPRB	Service public régional de Bruxelles
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	UE	Union Européenne
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse		
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONEM	Office National de l'Emploi		
ONP	Office national des Pensions		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Evere

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be